



Le Premier secrétaire de l'USFP reçoit Abbas Zaki, membre du Comité central du Fatah

Page 4

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10504

Mercredi 7 Mai 2025

*La diplomatie parlementaire, levier stratégique au service du Sahara marocain*

*Driss Lachguar : La diplomatie parallèle n'est plus une option, elle est devenue une nécessité dans un monde pluriel, où les enjeux dépassent le cadre des ministères et des représentations officielles*



Naoufal Bouamri fait le point sur les résultats du 12<sup>ème</sup> congrès de l'OMDH

Page 6



Pages 2-3

*Questions soulevées par le Groupe socialiste-Opposition itihadie à la Chambre des représentants*

Absentéisme des ministres des séances d'interpellation, lutte contre le chômage, conditions des travailleuses marocaines dans les champs à l'étranger, crise des viandes rouges et soutien aux petits agriculteurs

Page 4

*La diplomatie parlementaire, levier stratégique au service du Sahara marocain*

**Driss Lachguar :** *La diplomatie parallèle n'est plus une option, elle est devenue une nécessité dans un monde pluriel, où les enjeux dépassent le cadre des ministères et des représentations officielles*

Une conférence d'envergure s'est tenue, lundi dans l'hémicycle, autour d'un thème de portée géopolitique : «Le Parlement marocain et la question du Sahara marocain: pour une diplomatie parallèle efficace et un plaidoyer institutionnel fort». Parmi les intervenants, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a livré une contribution remarquée, fondée sur une longue expérience politique et une conviction affirmée: les enjeux territoriaux ne se gagnent pas uniquement sur le terrain diplomatique classique, mais aussi dans l'espace des réseaux partisans et des alliances idéologiques. Pour lui, la défense de l'intégrité territoriale du Maroc exige une implication transversale, continue et audacieuse. «La diplomatie parallèle n'est plus une option, elle est devenue une nécessité dans un monde pluriel, où les enjeux dépassent le cadre des ministères et des représentations officielles», a-t-il affirmé.

Selon le dirigeant ittihad, la diplomatie parallèle, ce concept né en 1981 dans les réflexions d'un diplomate américain, repose sur un double mécanisme : D'un côté, la création d'espaces informels de dialogue, loin des projecteurs et des postures officielles, où se tisse la confiance, se partagent les récits et s'esquissent les convergences. De l'autre, une action sur les opinions publiques, locales et internationales, à travers les cercles académiques, associatifs, partisans ou syndicaux. Un travail de fond, patient, qui bâtit des alliances et déconstruit les narratifs adverses. Et Lachguar d'insister : «Il ne s'agit pas de concurrencer la diplomatie classique, mais de la renforcer, de l'amplifier, de l'enrichir par des réseaux humains et idéologiques qui échappent aux diplomaties officielles».

Le Premier secrétaire de l'USFP n'a pas parlé en simple théoricien. Il a évoqué l'expérience concrète du parti de la Rose, enracinée dans les luttes anticoloniales, les solidarités internationales, et aujourd'hui, dans les arènes diplomatiques alternatives.

De la participation à l'Internationale socialiste aux échanges constants avec des partis frères en Europe, en Amérique latine ou en Afrique, en passant par la création du Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates, l'USFP se positionne comme l'un des moteurs actifs de cette diplomatie d'influence. Driss Lachguar le ré-



sume sans détour : «Notre objectif central reste la défense de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud et la valorisation de notre modèle démocratique et de développement».

L'intervention du leader ittihad s'inscrivait dans une démarche cohérente avec les Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a souligné dans son Discours d'ouverture de la session parlementaire la nécessité de passer «de la gestion au changement» dans la défense du Sahara marocain. «Ce Discours Royal trace une feuille de route. Il nous engage. Il nous appelle à renouveler nos méthodes, à réinventer nos discours, à renforcer notre crédibilité», a martelé Lachguar.

Dans cette perspective, la diplomatie parlementaire — qu'elle soit officielle ou parallèle — devient un acteur stratégique. En témoignent les travaux de la Commission thématique sur l'unité territoriale du Royaume, organisatrice de cette rencontre, qui multiplie auditions, ateliers, et veille documentaire autour de la question du Sahara.

Parmi les exemples les plus édifiants cités par Driss Lachguar figure la dernière édition du Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates, tenue récemment à Marrakech avec la participation de 120 parlementaires venus de tous les continents. Cet événement n'a pas seulement permis des échanges idéologiques ou diplomatiques; il a surtout été l'occasion d'une prise de position collective et claire en faveur de l'intégrité territoriale du Royaume et de l'initiative marocaine d'autonomie. «C'est ce genre d'évènement qui transforme la sympathie en soutien, la neutralité en adhésion», a déclaré le leader socialiste.

Autre axe fort du plaidoyer de Driss Lachguar : la dimension africaine de l'engagement marocain. Le continent est à la fois une priorité géostratégique et une sphère d'influence où le Maroc déploie une politique ambitieuse. La Vision Royale concernant l'Atlantique Sud, rappelée lors de la conférence, en est un exemple concret.



Des évènements comme le Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates sont capables de transformer la sympathie en soutien, la neutralité en adhésion

«Il nous faut construire des causes communes, mutualiser nos récits et consolider nos alliances. Le Sahara marocain n'est pas seulement une affaire interne, c'est une cause africaine, une cause de stabilité et de paix», a précisé le Premier secrétaire.

Enfin, Driss Lachguar a tenu à souligner la spécificité de l'approche de l'USFP : un engagement ferme, mais respectueux des valeurs universelles de paix, de démocratie et de solidarité entre les peuples. «Notre crédibilité tient à notre constance, à notre ouverture et à notre fidélité à des principes clairs : l'unité nationale, la légitimité historique et la justice de notre cause», a-t-il conclu.

Mehdi Ouassat



Il ne s'agit pas de concurrencer la diplomatie classique, mais de la renforcer, de l'amplifier, de l'enrichir par des réseaux humains et idéologiques qui échappent aux diplomaties officielles

# Les partis nationaux réaffirment leur mobilisation, forte et permanente, pour la défense de l'intégrité territoriale du Royaume, sous la conduite de SM le Roi

Les partis politiques nationaux, toutes tendances confondues, ont réaffirmé, lundi à Rabat lors du colloque sur "le Parlement marocain et la question du Sahara", leur mobilisation et leur adhésion, fortes et permanentes, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, pour la défense de l'intégrité territoriale du Royaume.

Lors de la séance d'ouverture de ce colloque national, organisé à la Chambre des conseillers, les secrétaires généraux et leaders des partis politiques étaient unanimes à exprimer leur mobilisation pour consolider les acquis réalisés dans le cadre du renforcement de l'intégrité territoriale du Maroc et défendre ses intérêts vitaux et stratégiques dans les différents forums partisanes, aux niveaux régional et international.

Ils ont mis l'accent, dans ce cadre, sur les développements, qualitatifs et stratégiques, qu'a connus la question du Sahara marocain, passée désormais à un pallier supérieur aussi bien en ce qui concerne l'approche suivie que les résultats obtenus, et ce grâce à la vision sage et clairvoyante de Sa Majesté le Roi.

L'approche Royale, ont-ils ajouté, est reflétée dans les Discours Royaux, qui ont consacré les paramètres et les constantes à prendre en compte dans le traitement de la question de l'intégrité territoriale du Royaume sur la base d'un triptyque stratégique, initiative-fermeté-ouverture, qui a fait que la question du Sahara est devenue le prisme à travers lequel le Royaume voit le monde et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats.

Cette approche est clairement reflétée également dans l'efficacité de la stratégie de développement des provinces du sud du Royaume, menée sous le Haut Patronage Royal dans le cadre du nouveau modèle de développement de ces provinces, lequel a donné lieu à des résultats significatifs au niveau économique, social, environnemental et culturel, doté les provinces d'infrastructures et de moyens logistiques, et fourni des services de base aux habitants, ont souligné les leaders politiques nationaux.

Ces derniers ont également mis en lumière les développements qualitatifs de la première Cause nationale, citant particulièrement, dans ce cadre, les reconnaissances, larges et importantes, de la marocanité du Sahara ou de la pertinence du Plan d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine, exprimées par plusieurs pays, dont certains qui ont une grande influence sur le cours des événements au sein du système international et une parfaite connaissance du dossier du Sahara marocain, comme les Etats-Unis d'Amérique et la France, deux membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que l'Espagne.

Le plan d'autonomie marocain, ont-ils précisé, est l'unique solution, la plus appropriée et la plus réaliste, pour régler définitivement ce différend, fabriqué de toutes pièces il y a près d'un demi-siècle, dans une époque et un contexte géopolitique désormais révolus, notant que l'évolution du dossier s'est traduite par un changement profond dans l'équilibre des forces en faveur du Maroc et ce grâce à la

vision et l'approche adoptées par le Maroc sous la conduite de Sa Majesté le Roi.

A cet égard, les formations politiques nationales ont salué la dynamique de la diplomatie officielle marocaine ainsi que les contributions de la diplomatie parlementaire et les efforts de toutes les institutions et instances nationales, partisanes et civiles, et des autres genres de la diplomatie, économique, sportive, culturelle et scientifique, ainsi que les efforts des Marocains du monde, dans la défense de l'intégrité territoriale du Royaume.

Elles ont appelé, dans ce cadre, l'ensemble des forces nationales à soutenir et à adhérer à cette dynamique, tout en restant vigilant et en poursuivant l'effort diplomatique, renforcé par un front interne fort à tous les niveaux, ainsi que par le développement tous azimuts que connaissent les provinces du sud du Royaume et les Initiatives Royales, stratégiques et pionnières, à l'égard des pays africains (Gazoduc Nigeria-Maroc, l'initiative africaine atlantique et l'initiative permettant aux pays du Sahel un accès à l'Océan Atlantique).

Un accent particulier a été mis, à cette occasion, sur la nécessité de renforcer la mobilisation et la vigilance pour faire face aux ennemis de l'intégrité territoriale et à leurs manœuvres et d'œuvrer pour recueillir davantage de reconnaissances de la marocanité du Sahara et de soutiens au Plan d'autonomie, comme seule et unique solution pour clore définitivement ce différend artificiel.

Un appel a été également lancé pour des efforts supplémentaires en vue de ca-

pitaliser sur l'élan que connaît la première Cause nationale et sur l'environnement international et continental pour parvenir à une solution mure allant dans le sens de la marocanité du Sahara.

Les intervenants ont invité aussi les acteurs et militants engagés dans le plaidoyer diplomatique pour le Sahara marocain à améliorer leurs stratégies et leurs outils et à adopter des méthodes adaptées aux nouveaux défis, le but étant de lutter contre les manœuvres des ennemis et réaliser les objectifs suprêmes de la nation.

Ce colloque national, qui se tient sous le thème : "Le Parlement et la question du Sahara marocain : pour une diplomatie parallèle efficace et un plaidoyer institutionnel efficace", s'inscrit dans le cadre de l'agenda du Groupe de travail temporaire, créé en vertu des dispositions du règlement intérieur de la Chambre des conseillers, qui comprend également une série d'activités telles que des séances d'audition, des ateliers, le suivi des contributions et des travaux académiques sur la question du Sahara marocain, ainsi que l'examen d'un fonds documentaire riche couvrant les divers aspects du sujet.

Outre la séance d'ouverture consacrée aux allocutions des partis politiques, le programme de cet événement comprend deux séances thématiques : la première porte sur l'examen de la question du Sahara marocain, les évolutions y afférentes et les perspectives du règlement définitif de ce dossier, tandis que la deuxième séance aborde l'approche de développement et des droits de l'Homme.

## Des experts mettent en valeur les acquis réalisés dans l'affaire du Sahara grâce au rôle actif de la diplomatie marocaine

Des experts ont mis en avant, lundi à Rabat, les acquis réalisés par le Royaume dans l'affaire du Sahara marocain grâce au rôle actif de la diplomatie marocaine menée sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, lors d'un colloque organisé par la Chambre des conseillers sous le thème "Le Parlement marocain et la question du Sahara : vers une diplomatie parallèle efficace et un plaidoyer institutionnel efficace".

Réunis à l'occasion d'une séance thématique sur "La question du Sahara marocain à travers la gestion onusienne, les développements en la matière et les perspectives d'une solution définitive à ce conflit", les experts ont souligné que la question du Sahara marocain a connu une évolution notable dans son processus diplomatique, notamment à la lumière du soutien croissant à l'initiative marocaine d'autonomie, exprimé par un nombre important de pays.

Dans ce sens, les intervenants ont mis la lumière sur les rôles

grandissants des institutions nationales, dont le parlement, les organisations de défense des droits de l'Homme et la société civile, dans la défense de la Cause nationale aux niveaux africain et international, que ce soit par des actions concrètes au sein des organisations internationales ou par la diplomatie parlementaire.

S'exprimant à cette occasion, Idriss El Oufir, du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résidant à l'étranger, a souligné que les décisions diplomatiques souveraines reconnaissant la marocanité du Sahara cadrent parfaitement avec les coutumes et les pratiques diplomatiques, notamment la Convention de Vienne de 1963, qui régit les relations consulaires.

Le soutien clair au Sahara marocain, a-t-il dit, s'est concrétisé sur le plan pratique par la réunion de commissions mixtes entre le Maroc et un certain nombre de pays africains amis aussi bien à Laâyoune qu'à Dakhla, outre des

visites économiques régulières menées par des délégations étrangères pour renforcer l'élan de développement dans les provinces du Sud.

A cet égard, il a appelé l'Organisation des Nations unies à prendre en compte ces reconnaissances du Sahara marocain dans le traitement de cette question, ajoutant que "ce développement important démontre que la question du Sahara marocain ne peut être réglée que dans le cadre du respect de la souveraineté du Maroc et de sa pleine intégrité territoriale", soulignant que "le Maroc avance à pas sûrs vers la recherche d'une solution à la question du Sahara dans le cadre du plein respect de sa souveraineté territoriale". De son côté, le chercheur au Centre d'études pour l'Afrique et le Moyen-Orient, El Moussaoui El Ajlaoui, a évoqué le processus historique de la question du Sahara marocain, tant en termes de débat au sein des Nations unies qu'au niveau des résolutions du Conseil de sécurité,

soutenant que l'initiative marocaine d'autonomie, présentée par le Maroc pour résoudre cette question, est conforme à la légalité internationale.

Pour sa part, la présidente de l'Observatoire international sur la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, Aicha Douihi, a affirmé que la question du Sahara marocain connaît des évolutions notables portées par la maturité de l'initiative marocaine d'autonomie, notant dans ce contexte, que le Royaume "est passé de la défense de sa Cause nationale à la présentation d'une initiative réaliste conforme aux normes internationales, basée sur une approche proactive et dynamique qui a réorganisé les priorités du dossier à l'échelle internationale".

L'approche des droits de l'Homme a constitué un levier essentiel pour renforcer la présence du Maroc au sein des mécanismes de l'ONU, a-t-elle poursuivi, relevant que les différents rapports de l'ONU ont salué à plusieurs reprises "l'interaction constructive

" du Royaume et les efforts de développement initiés au Sahara marocain. Le politologue Saïd Tamsamani a fait remarquer que le Sahara marocain est devenu une zone d'attraction géo-économique à la faveur de grands projets tels que le Port Dakhla Atlantique ainsi que l'Initiative atlantique et le gazoduc Nigeria-Maroc.

M. Tamsamani a plaidé pour l'institutionnalisation de l'action diplomatique parlementaire à travers la création de groupes parlementaires permanents pour la défense du Sahara marocain, englobant diverses représentations politiques et des expertises juridiques et diplomatiques.

Il a également fait savoir "que les instances parlementaires continentales et internationales constituent des espaces stratégiques dans lesquels la présence marocaine est appelée à être élargie et orientée vers la prise de positions de soutien à l'initiative d'autonomie, afin de renforcer une diplomatie parlementaire proactive".

## Le Premier secrétaire de l'USFP reçoit Abbas Zaki, membre du Comité central du Fatah



Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachgar, a reçu, lundi 5 mai courant au siège central du parti à Rabat, Abbas Zaki, membre du Comité central du mouvement « Fatah » et délégué général des relations arabes et avec la Chine populaire, accompagné de l'ambassadeur de l'Etat de Palestine au Royaume, Jamal Abdellatif Salah Ech-choubki.

Les deux parties ont passé en

revue les derniers développements du dossier palestinien et des questions se rapportant à la situation au Moyen-Orient de même qu'elles ont abordé les défis géopolitiques arabes et internationaux.

A cet égard, Abbas Zaki a mis en avant le rôle de l'USFP quant à l'introduction de la question palestinienne au cœur des problématiques soulevées par l'Internationale socialiste mais aussi au sein de toutes les plate-

formes dans lesquelles l'USFP assure la primauté quant au plaidoyer international en faveur de diverses questions.

Pour sa part, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a mis l'accent sur la position de soutien du parti et son plaidoyer constant en faveur du droit du peuple palestinien à la défense de son territoire et à l'établissement de l'Etat de Palestine avec Al Qods comme capitale.

## Questions soulevées par le Groupe socialiste-Opposition ittihadié à la Chambre des représentants

*Absentéisme des ministres des séances d'interpellation, lutte contre le chômage, conditions des travailleuses marocaines dans les champs à l'étranger, crise des viandes rouges et soutien aux petits agriculteurs*

Lors de la séance hebdomadaire des questions orales, le président du Groupe socialiste-Opposition ittihadié à la Chambre des représentants, Abderrahim Chahid, dans une critique acerbe et objective, a déploré l'absentéisme d'un grand nombre de ministres, notamment lorsqu'il s'agit de questionnements, considérant que cette attitude traduit une certaine forme d'indifférence et de mésestime du rôle de l'institution parlementaire de la part de l'Exécutif.

Le député parlementaire ittihadi a souligné, dans cette même veine, que cette attitude revêt, de la part des ministres, un caractère tout à fait ordinaire, indiquant instantanément que six ministres parmi les onze dont la participation était programmée, se sont tout bonnement absentés ajoutant : « Nous serons, à cet effet, contraints de les citer nommément pour que les citoyens en prennent connaissance ».

Là-dessus, Abderrahim Chahid a cité, à cet effet, les ministres absents, en l'occurrence Nadia Fettah, ministre de l'Economie et des Finances, Hicham Es-Saberi, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, Fatima Zohra Amor, ministre du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, Zakia Edriouech, secrétaire d'Etat chargée de la Pêche mari-

time et Karim Zaïdane, ministre de l'Investissement transitoire et de l'Evaluation des politiques publiques...

Par ailleurs, lors de la même séance, la députée parlementaire, membre du Groupe socialiste-Opposition ittihadié, Hayat Laâraïchi, a adressé au ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari, une question se rapportant aux dispositions prises par le gouvernement pour répondre aux besoins des agriculteurs et éleveurs de cheptel à l'ombre des contraintes climatiques et économiques affectant la sécurité agricole, notamment dans les zones rurales vulnérables. Et en réaction à la réponse du ministre, la députée Laâraïchi a indiqué que l'optimisme des agriculteurs au lendemain des dernières précipitations s'est aussitôt heurté à la réalité décevante quant à la hausse des tarifs des semences du fait du monopole pratiqué par les lobbys des aliments de bétail à l'intérieur du Maroc mais aussi à l'extérieur, de même que l'augmentation des charges de la production conjugée aux effets néfastes du changement climatique concernant la production locale (...)

La réaction de la députée usfpiste s'est focalisée également sur la situation des trois régions du sud, les considérant comme

les zones les plus consommatrices de viandes rouges, soulignant que ces régions sont confrontées à d'autres défis dont le stress hydrique, l'interdiction de l'import et l'augmentation des tarifs...

Pour sa part, la députée parlementaire ittihadié, Salwa Demnati, a interpellé, dans une question orale, le ministre de l'Intégration économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences au sujet de la situation particulière des femmes marocaines travaillant dans les champs de fraises à l'étranger, du fait des plaintes répétées concernant les conditions de travail et l'exploitation dont elles sont victimes dans les pays d'accueil.

Salwa Demnati a enchaîné en réaction aux répliques du ministre concerné, exprimant son désarroi devant « le discours irrationnel » du responsable gouvernemental, martelant que l'Exécutif ne se contente pas d'exporter les ressources hydriques via les fruits mais « exporte » d'ores et déjà les citoyens par le biais « d'accords loin de garantir leurs droits et leur dignité » (...)

De son côté, le député parlementaire, membre du Groupe socialiste-Opposition ittihadié à la Chambre des représentants, Moulay El Mehdi El Fatémi, a exprimé une critique virulente à l'encontre du département ministériel de l'Agriculture et de la Pêche maritime « auquel revient la responsabilité du marasme occasionné par l'exacerbation de la crise des viandes rouges dans le monde rural (...)

A ce propos, dans une intervention réactive à la réponse du responsable ministériel, le député



ittihadi a exprimé son étonnement du fait de l'absence de toute coordination et de toute écoute vis-à-vis des doléances des agriculteurs, rappelant à ce propos que le ministère n'est nullement parvenu à présenter des données statistiques précises et limpides quant au soutien prévu au profit de ce secteur vital (...)

Et de conclure en avertissant de l'aspect pérenne de cette crise, les concernés, en l'occurrence les agriculteurs, n'ayant observé aucun impact positif des politiques annoncées par son département en appelant à la mise en œuvre de décisions concrètes, efficaces et effectives pour la sauvegarde du secteur de l'élevage, secteur par ailleurs constituant un réel levier économique et social dans le milieu rural.

Quant au député parlementaire ittihadi, Abdennour El Hassnaoui, il a interpellé le ministre de l'Intégration économique, de la Petite entreprise, de

l'Emploi et des Compétences, au sujet du niveau pragmatique des programmes gouvernementaux visant à favoriser des opportunités réelles et stables d'emploi, particulièrement dans les rangs des jeunes, des femmes et des diplômés.

A cet égard, en réplique à l'intervention du ministre, El Hassnaoui a martelé que les engagements électoraux du gouvernement relatifs particulièrement à l'emploi, promettant la création d'un million de postes de travail, se sont révélés « un rêve inaccessible » indiquant que les données statistiques annoncées à ce propos demeurent loin de la réalité, se référant aux rapports officiels établis par le Haut-Commissariat au plan qui a acté l'augmentation du taux général du chômage à 13,3% atteignant par ailleurs 37,7% dans les rangs des jeunes âgés de 15 à 25 ans et 20% parmi les femmes...

**Rachid Meftah**

### Session ordinaire du Conseil national

Le président du Conseil national de l'USFP convoque les membres dudit Conseil à prendre part aux travaux de la session ordinaire prévue le 17 courant à partir de 9 heures au siège central du parti à Rabat.

Cette session se tient en application des décisions prises par le Bureau politique lors de sa réunion du 21 avril dernier.



# SAR la Princesse Lalla Hasnaa rencontre la Première Dame de la République d'Azerbaïdjan et visite à Bakou l'Allée d'Honneur et l'Allée des martyrs

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, a rencontré, lundi au siège de la Fondation Heydar Aliyev à Bakou, S.E. Mme Mehriban Aliyeva, Première Dame de la République d'Azerbaïdjan et présidente de la Fondation Heydar Aliyev.

Ont pris part à cette rencontre, du côté marocain, le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohammed Mehdi Bensaid, l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Bakou, Mo-

hamed Adil Embarch, et la secrétaire générale de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, Lalla Nouzha Alaoui, et du côté azerbaïdjanais, la vice-présidente de la Fondation Heydar Aliyev, Mme Leyla Aliyeva, le directeur exécutif de la Fondation Heydar Aliyev, Anar Alakbarov, et le conseiller de S.E.M le président, Mukhtar Babayev.

Par ailleurs, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa a visité, lundi à Bakou, l'Allée d'Honneur où Son Altesse Royale a rendu hommage à la mémoire du leader

national Heydar Aliyev, déposant une gerbe de fleurs devant sa tombe.

A son arrivée à l'Allée d'Honneur, SAR la Princesse Lalla Hasnaa a été saluée par Mohamed Orkhan, Grand conseiller auprès du cabinet du Président de la République d'Azerbaïdjan, SEM. Ilham Aliyev.

Par la suite, SAR la Princesse Lalla Hasnaa s'est rendue à l'Allée des martyrs où Son Altesse Royale a rendu hommage à la mémoire des héros, qui ont sacrifié leur vie pour l'indépendance de l'Azerbaïdjan, en déposant des œillets rouges sur

quatre tombes de martyrs.

Son Altesse Royale a, à cette occasion, déposé une gerbe de fleurs devant la flamme éternelle.

Cette visite s'est déroulée en présence du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohammed Mehdi Bensaid, de l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Bakou, Mohamed Adil Embarch, de la secrétaire générale de la Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, Lalla Nouzha Alaoui, et du directeur général de la Maison de l'artisan, Tarik Sadik.

## Le HCP lance une nouvelle enquête sur la famille

Le Haut-Commissariat au plan (HCP) annonce le lancement des travaux de collecte de l'Enquête nationale sur la famille 2025, qui se dérouleront sur le terrain jusqu'à fin septembre de la même année.

Menée auprès d'un échantillon de 14.000 ménages, représentatif des milieux urbain et rural ainsi que de l'ensemble des régions du Royaume, cette enquête intervient trente années après la première édition réalisée en 1995, indique le HCP dans un communiqué.

Cette opération statistique vise à collecter des données sur la structure, l'organisation et les dynamiques des familles marocaines.

Elle permettra de mieux comprendre les transformations que connaît la famille au Maroc,

d'évaluer leurs répercussions sur les comportements démographiques, socio-économiques et culturels de la population, et de fournir une base de données intégrées pour mieux appuyer l'élaboration de politiques publiques dans les domaines du développement social, de la solidarité inter-générationnelle, de l'éducation, du logement et de l'égalité des chances.

Engagé à assurer la confidentialité des données personnelles recueillies, le HCP appelle à une forte adhésion des ménages qui seront sollicités pour la réussite de cette opération nationale, dont les résultats contribueront à une meilleure compréhension des réalités familiales au Maroc et à un appui à l'élaboration de politiques familiales répondant aux besoins concrets de la population.

## José Manuel Albares se félicite de l'"excellente" dynamique des relations entre le Maroc et l'Espagne

Le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, José Manuel Albares, s'est félicité, lundi, de "l'excellente" dynamique actuelle des relations bilatérales entre l'Espagne et le Maroc.

S'exprimant devant la Commission des affaires étrangères du Congrès des députés, le chef de la diplomatie espagnole a exprimé ses remerciements au Maroc pour son soutien lors de la panne électrique survenue la semaine dernière en Espagne, un appui qui a permis de rétablir rapidement le courant électrique dans des régions du pays ibérique.

M. Albares a également mis en exergue les progrès notables enregistrés dans les relations maroco-espagnoles durant la nou-

velle phase amorcée suite à la lettre adressée par le président du gouvernement, Pedro Sánchez, à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans laquelle il affirmait que le plan d'autonomie pour le Sahara marocain constitue "la base la plus sérieuse, crédible et réa-

liste" pour parvenir à une solution à ce conflit régional.

Il a, par ailleurs, salué le "record historique" de 23 milliards d'euros d'échanges commerciaux entre les deux pays, dynamisé par la feuille de route convenue le 7 avril 2022.



# Naoufal Bouamri fait le point sur les résultats du 12<sup>ème</sup> congrès de l'OMDH

Le 12<sup>e</sup> congrès national de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), tenu récemment à Rabat, a marqué une étape significative dans l'engagement continu de l'organisation pour la défense des droits humains au Maroc. Lors d'un point de presse organisé hier au siège central de l'OMDH, le nouveau président, Naoufal Bouamri, a présenté les principales conclusions du congrès et les perspectives d'avenir de l'organisation.

Dans sa déclaration devant les représentants des médias nationaux, Naoufal Bouamri a exprimé la volonté de l'OMDH de consolider ses actions en faveur des droits humains, en mettant l'accent sur la collaboration avec les institutions nationales et internationales. Il a également souligné l'importance de l'éducation aux droits humains et de la sensibilisation du grand public en vue de construire une société plus juste et équitable.

Selon Naoufal Bouamri, le congrès a salué les avancées enregistrées au Maroc dans plusieurs domaines – constitutionnel, législatif et politique, qualifiées de véritables acquis en matière de droits humains. Toutefois, les congressistes ont déploré le manque d'effectivité des droits économiques, sociaux et culturels, estimant que les politiques publiques actuelles peinent à garantir leur pleine jouissance.

Le nouveau président de l'OMDH a salué les grâces Royales accordées à un certain nombre de journalistes, blogueurs et détenus des mouvements sociaux. Cette



Ph: Zoulikha

décision a été perçue comme un signe d'ouverture.

L'OMDH a ainsi appelé à l'élargissement de cette mesure à l'ensemble des détenus des mouvements sociaux, et invité les autorités à initier des dialogues locaux avec les populations dans le cadre d'une approche participative, afin

de résoudre les problèmes sociaux à la source.

Naoufal Bouamri a réaffirmé la volonté de l'OMDH de poursuivre son action dans une optique d'ouverture, de dialogue et de consolidation des mécanismes de protection des droits humains, dans toutes leurs dimensions, tout en pré-

voyant de renforcer ses partenariats avec d'autres organisations de la société civile et de poursuivre ses efforts pour l'adoption de réformes législatives alignées sur les dispositions de la Constitution et les normes internationales des droits humains.

H.T

## Mohamed Tawfik Mouline : *Le Maroc déterminé à apporter sa pierre à la construction d'un édifice continental stable et prospère*



Le Maroc est déterminé à apporter sa pierre à la construction d'un édifice continental stable et prospère, a affirmé lundi à Rabat le directeur général de l'Institut Royal des études stratégiques (IRES), Mohamed Tawfik Mouline, lors d'une rencontre de haut niveau, organisée dans le cadre du Dia-

logue stratégique des think tanks africains.

Dans son allocution d'ouverture, M. Mouline a souligné que la politique africaine du Royaume repose sur "le renforcement de partenariats mutuellement profitables avec les pays africains ainsi que sur l'implication assidue du Maroc en faveur des causes du continent".

Dans ce sens, il a mis l'accent sur les initiatives lancées par le Royaume au bénéfice des États africains, citant l'Initiative Royale de l'Afrique Atlantique.

"Annoncée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'Initiative Royale de l'Afrique Atlantique, devenue le processus africain des États atlantiques, est une nouvelle pierre angulaire en matière de renforcement de l'intégration africaine", a-t-il relevé. Et d'ajouter que ladite Initiative vise à faire de la façade atlantique africaine "un haut lieu de communion humaine, un pôle d'intégration éco-

nomique et un foyer de rayonnement continental et international", avec des retombées favorables non seulement sur les pays africains atlantiques ou ceux du Sahel, mais aussi sur l'ensemble du continent, rappelant que le Sahara marocain dispose de tous les atouts pour s'ériger en hub stratégique au bénéfice de l'Afrique.

Par ailleurs, M. Mouline a mis l'accent sur le rôle fondamental des think tanks dans l'éclairage de la décision publique, à la faveur de la mobilisation d'une expertise pointue, nourrie par la réflexion stratégique, l'analyse prospective et la confrontation d'idées, à travers lesquelles "ils offrent aux décideurs publics et privés des grilles de lecture permettant de cerner des enjeux complexes".

De son côté, le directeur général de l'Institut nigérian des affaires internationales, Eghosa Osaghae, a fait savoir que cette

rencontre revêt une grande importance d'autant plus qu'elle permet de réunir les think tanks africains, dans l'optique de mutualiser les expertises et de consolider les capacités d'anticipation stratégique du continent.

L'objectif étant, a-t-il dit, d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 pour une Afrique prospère et stable, sans conflit, sans guerre et sans pauvreté, capable de tirer profit de ses ressources stratégiques en faveur de son propre développement et progrès. Pour sa part, le directeur de l'Institut des relations internationales du Cameroun, Daniel Urbain Ndongo, a mis l'accent sur l'apport des think tanks africains au domaine des politiques publiques, notant que leur contribution est de nature à aider les gouvernements africains à bien coordonner toutes les politiques en vue d'une croissance économique plus robuste.

Par ailleurs, il a évoqué cer-

tains des défis auxquels sont confrontés les think tanks africains, notamment ceux liés à la coordination, à l'autonomisation financière et à l'objectivité.

A cet égard, M. Urbain Ndongo a fait observer que l'action d'un think tank doit absolument se baser sur des études et des faits palpables, loin de toute influence extérieure.

Organisée les 5 et 6 mai à Rabat à l'initiative de l'IRES, sous le signe "Afrique en mutation : le pouvoir des think tanks africains dans l'analyse, l'anticipation et l'adaptation", cette rencontre constitue une opportunité majeure pour renforcer les convergences intellectuelles africaines, poser les fondements d'une vision commune du développement et encourager une gouvernance continentale fondée sur la responsabilité partagée, la coopération Sud-Sud et l'appropriation collective des leviers de transformation.

# L'entrepreneuriat au potentiel mondial

## *S'approcher de l'essence humaine, elle ne connaît ni frontières, ni drapeaux*

# S H O R I Z O N S

La mondialisation avance comme une grande vague silencieuse, effaçant les plis des cultures, aplanissant les contours de l'humain. Sous couvert d'ouverture, elle installe une standardisation subtile : les plateformes dictent les récits, les marchés tracent les frontières du désirable. Mais l'homme, dans son essence, n'est pas fait pour l'uniforme. Il est mémoire, langue, histoire ; il est quête de sens, pas simple addition de besoins.

Amartha Sen, prix Nobel des sciences économiques en 1998 l'a rappelé avec force : le vrai développement, c'est la liberté de vivre une vie que l'on juge digne. Pas une existence calibrée selon les chiffres du PIB, mais une vie pleine, choisie, reconnue. Aujourd'hui pourtant, l'humain est trop souvent réduit à sa fonction : producteur, consommateur, profil à cibler. Et la dignité devient variable d'ajustement. Or, elle naît du regard qui reconnaît, de la voix qui raconte, du droit d'être autre. Reste à réenchanter la mondialisation : non pas la rejeter, mais l'habiter — avec nos récits, nos racines, nos révoltes. Car sans les visages, aucun progrès n'a de sens.

La mondialisation n'est pas ce raz-de-marée que l'on craint, cette force brutale qui broie les faibles et les puissants dans un même élan. Non. Elle est souffle. Mouvement. Une énergie brute offerte à celles et ceux qui savent l'accueillir et la transformer. Elle n'est pas l'apanage des géants ; elle tend aussi la main aux humbles, aux bâtisseurs silencieux, à ceux qui rêvent encore de grandir.

La connaissance, jadis forteresse imprenable, s'est dissoute dans l'air du temps : elle est là, partout, offerte à qui veut tendre la main. Les données, longtemps réservées aux initiés, échappent désormais aux verrous anciens : elles circulent, s'échangent, se sèment. Jamais l'humanité n'a porté un tel gisement d'idées, vibrant, inépuisable. Mais avoir l'idée n'est rien si l'on ne la fait pas naître dans la matière du monde. L'enjeu est là : transformer ce bouillonnement en œuvres, en projets, en entreprises vivantes. Un nouvel entrepreneuriat s'impose — non pas local, non pas timide — mais vaste, audacieux, tendu vers l'échelle du monde. La question n'est plus de savoir "si", ni même "quand". La seule question qui brûle est : comment ?

### Explorer les terres cachées de l'être humain

Il existe, en chaque être humain, des terres cachées. Des paysages faits de paroles, de silences, et de secrets tissés sous la peau. Le premier territoire est celui du dit. Le monde visible.

Celui que l'on tend comme une carte aux autres : des mots clairs, des gestes maîtrisés, des attentes formulées. C'est l'espace des échanges officiels, des décisions affichées, des objectifs proclamés. C'est utile. C'est nécessaire. Mais croire que tout se joue là, c'est confondre la surface de l'eau avec la profondeur de l'océan. Car sous le dit, murmure le non-dit.

Le battement sourd de ce qui n'a pas franchi la barrière des lèvres. Les doutes tus, les colères polies, les rêves étouffés sous la bienséance. Cela ne s'écrit pas dans un courriel. Cela s'esquisse dans un regard, une posture



fuyante, une hésitation légère. C'est un langage fait de creux et de silences. Et celui qui sait lire ces silences devine les tempêtes avant qu'elles n'éclatent. Mais il y a plus profond encore : l'indicible.

Ce que même le cœur peine à formuler. Les peurs anciennes, les croyances enracinées, les élans premiers. Non par pudeur, mais par impossibilité. Car il existe des vérités que les mots trahiraient en tentant de les porter. Toucher l'indicible, ce n'est pas forcer la porte. C'est attendre au seuil. C'est respecter ce qui se tait. C'est comprendre que sous chaque décision, sous chaque attitude, dans une rivière souterraine. Invisible, mais puissante. Ainsi, dans toute relation véritable — qu'elle soit professionnelle ou humaine — il ne suffit pas d'entendre ce qui est dit. Il faut écouter l'écho de ce qui est tu. Et pressentir la musique lointaine de ce qui ne sera jamais exprimé. Car c'est en habitant ces trois sphères — le dit, le non-dit, l'indicible — que l'on cesse de simplement communiquer, et que l'on commence enfin à rencontrer.

Prêter attention aux trois sphères — le dit, le non-dit, l'indicible —, c'est ouvrir les yeux non seulement sur ce qui est montré, mais aussi sur ce qui se devine, et sur ce qui ne pourra jamais être totalement exprimé. C'est entendre au-delà des mots. C'est voir au-delà des regards.

C'est ressentir au-delà des silences. Celui qui sait écouter ces trois dimensions ne se contente plus de réagir à l'évidence ; il anticipe les besoins, il devine les blessures, il accueille les attentes muettes. Il devient tisseur de confiance, bâtisseur d'alliance. Car dans cet art d'écouter l'humain dans toutes ses profondeurs, naît une collaboration véritable. Une collaboration qui ne repose pas seulement sur des contrats ou des objectifs, mais sur la recon-

naissance intime de ce que chaque être porte en lui de visible, d'invisible, et d'indicible. C'est ainsi, et seulement ainsi, que les projets s'élèvent. Que les réussites deviennent pléines. Et que la satisfaction n'est plus un indicateur, mais un lien vivant entre ceux qui osent vraiment se rencontrer.

### S'approcher de l'essence humaine. Elle ne connaît ni frontières, ni drapeaux

S'approcher de l'essence humaine, c'est s'aventurer là où les mots n'osent plus poser leurs pas. C'est entrer dans l'espace de l'indicible. C'est toucher, du bout de l'âme, ce qui fait vibrer tout être au plus profond de lui-même. C'est là que naît la véritable empathie. Non comme un geste, non comme une posture, mais comme une rencontre. Une reconnaissance silencieuse de ce qui, en chacun, est universel. C'est là où l'on découvre le besoin profond.

Car l'essence de l'être humain ne connaît ni frontières, ni drapeaux. Elle est la même — à Casablanca, à Séoul, à New York, à Lagos. Partout, elle pulse avec la même force, partout, elle appelle les mêmes rêves, les mêmes douleurs, les mêmes élans. Savoir l'atteindre, c'est ouvrir la porte d'un potentiel immense. C'est comprendre que la mondialisation n'est pas un rouleau compresseur — c'est une respiration commune, une opportunité d'élargir l'humain. Lorsque nous parvenons à faire éclore une solution, là, sur un territoire donné, lorsque nous réussissons à faire germer une réponse authentique, ancrée dans cette essence partagée, alors cette réponse peut voyager. S'étendre. S'enraciner ailleurs. Devenir universelle. Car ce qui touche à l'essence... se transmet sans effort. Se propage comme une évidence.

Et transforme le local en levier pour le monde entier.

### Ne pas se fondre dans le décor des autres. Ne pas devenir une ombre parmi les ombres

Reste un dernier point. Un point essentiel. Celui qui sépare ceux qui survivent de ceux qui façonnent. Celui qui donne une longueur d'avance dans un monde où la concurrence ne caresse plus, mais dévore. Ce secret ? Ne pas se fondre dans le décor. Ne pas devenir une ombre parmi les ombres. Semer. Bâtir. Eriger son propre paysage, pierre après pierre, rêve après rêve. Ne pas être prisonnier d'une connaissance figée. Ni esclave d'un seul domaine.

Refuser les cages dorées du savoir spécialisé. Chercher autre chose. Chercher les ponts.

Les passerelles secrètes entre les savoirs. Les convergences invisibles où les disciplines se parlent, où les idées s'épousent. Car c'est dans la rencontre des contraires, dans la synergie des univers, que naît la véritable avance. Celle que l'on ne rattrape pas. Celle qui construit un monde... au lieu de suivre celui des autres.



**Par Abderrazak Hamzaoui**  
Email : hamzaoui@hama-co.net  
www.hama-co.net

Amartya Sen Development as Freedom (1999)

Mots flechés

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

ÉVINÇÉES	BÂFREUR	TRAITEMENT TORPEUR	ÉPOUSE DE JACOB	FARCE	PRONOM CARDINAUX	DESCEND	LOUPE
SOMBRE			ROMAN POLICIER POLIPON				
PLAISANT HALTE						BONNE ACTION	
			PARTIE DU NÉANT		SONGE- AIENT GRIGOU		
RÈGLE PLATE		ADRESSE					
	SODIUM		FORME D'ÊTRE EXTRAIT		DONNE LE JOUR	TÊTE DE GNOME	FIN D'ANNÉE
CUBE ROULÉ		PARTIE DU CORPS SUPER		DICTON			
		LETTRES DE TZIGANE NUÉ		NABOTE			
CRACK ESPIONS	BRUN CLAIR					RÉCUSER	VENTILÉ
				À L'ENVERS: PIGE			
LACET	EN VOGUE	LETTRES DE ZÉNON	AHURIE				
				FIN DE VERBE		EN TRAVERS	
VENUE AU MONDE			ÂGE		PRAIRIE		

Solution mots flechés d'hier

FIN DE LOUP	E	ASSETTE REGET INDISTE	A	DIVISION D'UNE PIÈCE	CUBE MARCHÉ	D	ÉCHOUE	L	FIN DE VERBE	MORQUE
MAX POUR	C	R	O	C	DE	F	E	F	E	H
REPÉ- TION	M	S	T	GRASSE SOU	E	NÉE	O	A	R	A
EN FRANCE	I	T	E	R	A	L	A	T	I	O
	T	R	A	L	A	R	M	A	N	T
	G	E	A	N	T	N	E	E	E	E
GRASSE EN ACCUS SOU SON COUP	C	I	BASSE	A	N	R	E	C	U	
	B	R	I	S	E	L	U	T	R	
GRASSE FLANDE	A	S	S	E	N	E	T	A		PLANTE MARÉE
YRIEU	S	M	A	L	A	H	PILLAGE	R	A	
VENTILÉ	A	E	R	E	C	A	S	E	L	
	E	D	T	V	A	R	A	T	I	O
CUBE MORQUE ROULÉ	E	U	E	S	T	O	C	A	D	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction  
 Mohamed Benarbia  
 Secrétaire général de la rédaction  
 Mohamed Bouarab  
 Rédaction  
 Hassan Bentaleb  
 Alain Bouthey  
 Mourad Tabet  
 Wafaa Mejdoubi  
 Mehdi Ouassat  
 Rachid Meftah  
 Responsable des ressources humaines  
 Atika Rachdi  
 Directeur artistique  
 Fouad Ezzafir  
 Service technique  
 Khadija Sibi (Responsable)  
 Myriem Rebane  
 Khadija Halafi  
 Mariama Farki  
 Elkandoussi Elmardi  
 Révision  
 Abdelmoumin Warrach  
 Secrétariat  
 Asmaa Tabaa  
 Photographe  
 Ahmed Laaraki  
 Correspondants  
 Ahmadou El Katab  
 (Lalyoune)  
 Abdelali Khallad  
 (Essaouira)  
 Collaborateurs  
 Chouaib Salhoum  
 Khalil Benmouya  
 Adresse de la Rédaction  
 33, Rue Amir Abdelkader  
 B.P. 2165 - Casablanca Maroc  
 E-mail:  
 Liberation@libe.ma  
 Téléphone:  
 0522 61.94.04  
 Fax de la rédaction:  
 0522 62.09.72  
 Service annonces et publicité  
 E-mail:  
 annonces@liberation@libe.ma  
 Youssef El Gahs  
 Mouna El Youssoufi  
 Loubna Baghdadi  
 Latifa Mounib  
 Rkia Ait Dahman  
 Siham Zalter  
 Fadwa Choukri  
 44, Avenue des E.A.R  
 3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
 Tél: 0522 31.00.62  
 0522 62.32.32  
 0522 60.23.44  
 Fax: 0522 31.28.10  
 Imprimerie  
 Les Editions Maghrébines  
 Distribution  
 SAPRESS  
 Dossier DE 09388 130/64  
 Site web: www.libe.ma  
 Journal Libération  
 Libération Maroc  


## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2				■				■		
3									■	
4				■						
5								■		
6		■						■		■
7										
8			■							
9				■				■		
10								■		

### HORIZONTALEMENT

- 1- Nutritif
- 2- Dur - Drame nippon - Affirmatif
- 3- Inflexibilité
- 4- Voie de communication  
- Elle reste au champ
- 5- Gomme cérébrale - Champion
- 6- Sélectionna - Unité de temps
- 7- Réaction d'occupé
- 8- En situation - Elongées
- 9- Unité d'étude - Cœur de paon  
- Obtint
- 10- Écarté - Clé de sons

### VERTICALEMENT

- 1- Elle relate
- 2- Fléau d'Asie  
- Commerce en l'air
- 3- Ne sauraient attendre  
- Condition
- 4- Roi d'Espagne - Lac d'Amérique
- 5- Abandonnait (Se ...)
- 6- Mystagogie
- 7- A de la valeur - Argon
- 8- Forme d'avoir - Charge utile
- 9- Suit le titre - Il envoie au loin
- 10- Ondes sur eau - Estonien

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	S	T	O	D	O	N	T	E
2	I	V	O	I	R	E	■	A	U	X
3	L	I	R	E	■	R	A	S	A	T
4	L	A	T	R	I	N	E	S	■	A
5	E	T	■	S	O	I	R	E	E	S
6	N	E	O	■	D	E	E	S	S	E
7	A	U	T	E	U	R	S	■	C	■
8	I	R	E	■	R	E	■	P	A	T
9	R	■	N	U	E	■	P	A	L	E
10	E	N	T	R	E	E	■	L	E	S

## Grilles de sudoku

### Facile

1				6			5	
	8		9	2	5		1	
	2	5			1			
2			7	5			3	
6	1						9	5
	4		9	6				8
			6			9	4	
	6		3	4	2		8	
3			8					6

### Moyen

		8		9		1		
6	3	2			4		8	
	9							4
2				6		7	1	
			9		2			
9	3		5					8
4							1	
	8		1			9	4	5
		6		4		3		

### Difficile

					3	2	
	5		9	4	6		
9							1
	4			9	2	1	
5		4		8			7
	9	2	6			8	
3							5
		6	5	4		9	
	7	5					

### Expert

		4		6		8	2
2		6	5	8			1
		9					7
		8	9		7	3	
	5					6	
	6			5	4	1	7
3	1	7				9	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

### Facile

4	8	3	6	1	5	9	7	2
2	5	6	9	4	7	3	1	8
7	9	1	3	2	8	5	6	4
5	3	2	1	8	6	4	9	7
9	6	7	2	3	4	1	8	5
8	1	4	7	5	9	2	3	6
1	2	8	4	7	3	6	5	9
3	7	9	5	6	2	8	4	1
6	4	5	8	9	1	7	2	3

### Moyen

1	4	6	8	7	9	3	5	2
3	9	5	1	2	4	7	8	6
2	8	7	6	3	5	1	4	9
6	2	4	7	9	1	8	3	5
9	1	8	2	5	3	6	7	4
5	7	3	4	6	8	2	9	1
4	5	1	3	8	2	9	6	7
7	3	2	9	4	6	5	1	8
8	6	9	5	1	7	4	2	3

### Difficile

1	4	9	3	2	8	7	6	5
5	8	7	4	1	6	3	9	2
2	3	6	7	5	9	4	8	1
8	5	3	6	4	1	2	7	9
9	2	4	8	7	5	6	1	3
6	7	1	9	3	2	8	5	4
4	6	8	1	9	3	5	2	7
3	1	2	5	6	7	9	4	8
7	9	5	2	8	4	1	3	6

### Expert

2	1	7	4	6	9	8	3	5
4	3	9	5	2	8	6	7	1
8	6	5	1	3	7	4	9	2
6	5	8	3	4	1	9	2	7
9	4	3	8	7	2	1	5	6
7	2	1	9	5	6	3	8	4
1	9	6	2	8	5	7	4	3
5	8	4	7	1	3	2	6	9
3	7	2	6	9	4	5	1	8

# Economie

## Campagne agricole Hausse prévisionnelle de 41% de la récolte céréalière

La récolte des principales céréales devrait atteindre 44 millions de quintaux (Mqx) au titre de la campagne agricole 2024-2025, en hausse de 41% par rapport à la campagne précédente, a indiqué, lundi à la Chambre des représentants, le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari.

En réponse à des questions sur le déroulement de la campagne agricole actuelle, M. El Bouari a précisé que le secteur agricole devrait afficher une croissance de 5,1%, après avoir enregistré une baisse de 4% l'année écoulée.

Pour ce qui est des précipitations enregistrées, le ministre a fait savoir qu'elles se sont améliorées à partir du mois de mars dernier, atteignant un cumul de 295 mm jusqu'au 29 avril, soit une baisse de 20% comparativement à une année normale, mais une hausse de 15% par rapport à la campagne agricole précédente.

Il a aussi fait état d'une augmentation des retenues des barrages à usage agricole à 5,31 milliards de mètres cubes, contre 4,38 milliards de mètres cubes lors de la campagne écoulée, soit un taux de remplissage avoisinant les 38%, rapporte la MAP.

Par ailleurs, M. El Bouari a souligné qu'environ 740.000 quintaux de semences sélectionnées de céréales d'automne ont été commercialisées (+10%), que 1,3 Mqx d'engrais azotés ont été subventionnés au profit de 78.000 bénéficiaires et que 661.000 hectares de céréales, légumineuses et cultures oléagineuses ont été assurés.

Il a noté que la superficie emblavée en grandes cultures d'automne s'élève à 3,11 millions d'hectares, dont 10% irrigués, répartis entre 2,6 millions d'hectares de céréales, 400.000 hectares de cultures fourragères et 100.000 hectares de légumineuses.

Concernant les cultures printanières, le ministre a relevé qu'elles couvrent environ 158.000 hectares, répartis entre le maïs (47% de la superficie totale), suivi du pois chiche (35%), puis du tourmesol (13%), tandis que la superficie semée en haricots secs représente près de 5%.

Quant aux cultures sucrières, M. El Bouari a affirmé que cette campagne a connu un saut qualitatif, avec une superficie semée en betterave sucrière de plus de 35.000 hectares, et la plantation de 1.155 hectares de canne à sucre.

En outre, le ministre a précisé que 91% du programme prévu pour les légumineuses d'automne a été réalisé, soit environ 97.000 hectares, tandis que la superficie réalisée pour les légumineuses d'hiver s'élève à 65.000 hectares, représentant près de 90% du programme établi.

## Transition numérique

# Signature d'une convention entre Barid Al-Maghrib et l'Ordre des architectes



Le Groupe Barid Al-Maghrib et le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) ont signé, lundi à Rabat, une convention-cadre de partenariat en matière de digitalisation et de transition numérique.

Signée par le directeur général du Groupe, Amin Benjelloun Touimi, et le président du CNOA, Chakib Benabdellah, cette convention établit un cadre général de coopération en matière de confiance numérique, en vue de faciliter l'accès des architectes aux services en ligne proposés par les plateformes digitales nationales.

A travers ce partenariat, les

deux parties s'engagent à accompagner les architectes dans leur transition numérique, en les aidant à se conformer aux exigences réglementaires en vigueur, tout en leur assurant efficacité opérationnelle, qualité de service et valeur probante de leurs actes digitalisés.

S'exprimant à cette occasion, M. Benjelloun Touimi a relevé que cet événement constitue une étape importante dans la volonté commune des deux institutions d'accompagner la transformation numérique des métiers d'architecte au Maroc, notant qu'à travers cet engagement mutuel, les deux parties réaffirment leur ambition de placer l'innovation et la confiance numérique au cœur du développement de leurs services respectifs, rapporte la MAP.

Il a ajouté que dans le cadre de cette convention, Barid Al-Maghrib mettra à la disposition des architectes marocains une gamme complète de solutions digitales, comprenant les certificats électroniques, les signatures et cachets électroniques, l'horodatage, le parapheur électronique et les services d'archivage sécurisés.

Soulignant que ce partenariat ne se limite pas à la signature d'une convention, il a estimé qu'il constitue un engagement fort en faveur de la mo-

dernisation de la profession d'architecte et de la construction d'un écosystème numérique national, à la fois inclusif et performant.

Il reflète, par ailleurs, la conviction partagée selon laquelle le progrès technologique représente un levier essentiel de croissance économique et d'excellence professionnelle, a-t-il poursuivi.

Pour sa part, M. Benabdellah a relevé, dans une déclaration à la presse, que cette initiative revêt une importance particulière pour les 4.000 architectes, une population qui grandit de jour en jour, notamment en termes de gain de temps et d'accompagnement de l'évolution de la profession.

Cette convention permettra aux architectes marocains de sécuriser juridiquement leurs documents professionnels, d'accélérer les procédures administratives et d'en réduire les délais, tout en facilitant les échanges avec l'administration et les clients et en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique, a-t-il soutenu.

De même, le responsable a affirmé que cette initiative s'appuie sur l'expertise de Barid Al-Maghrib en matière de signature électronique, offrant ainsi aux membres de l'Ordre des architectes un ensemble de services, y compris un accès

simplifié aux certificats électroniques, une formation adaptée à leur utilisation, ainsi qu'un support technique dédié.

De son côté, le directeur commercial et marketing de la poste numérique de Barid Al-Maghrib, Khalid Yousfi, a souligné que cette convention de partenariat, qui s'inscrit dans la dynamique d'émergence des plateformes digitales, à l'image du portail des marchés publics ou du portail numérique "Rokhas", vise à consolider les acquis en matière de digitalisation et à promouvoir la transformation numérique de l'économie nationale, notamment des services liés à la profession d'architecte.

Et d'ajouter que ce partenariat se concrétisera à travers plusieurs axes, notamment la formation et la sensibilisation, ainsi que l'accès, dans les meilleures conditions opérationnelles, techniques et financières, aux prestations de Barid Al-Maghrib dans le domaine de la confiance numérique.

La convention-cadre entre Barid Al-Maghrib et le CNOA traduit la volonté partagée des deux institutions de contribuer activement à la digitalisation et à la modernisation de la profession d'architecte, dans un esprit de coopération, d'innovation et de promotion de l'économie numérique nationale.

Faciliter l'accès  
des architectes  
aux services en  
ligne proposés  
par les  
plateformes  
digitales  
nationales

## CMR : Le régime de retraite "Attakmili" réalise un taux de rendement de 5,95% en 2024

Le régime de retraite "Attakmili" géré par la Caisse marocaine des retraites (CMR) a réalisé, au titre de l'exercice 2024, un taux de rendement de 5,95%. Ce régime complémentaire et facultatif, qui permet aux bénéficiaires, selon leurs capacités d'épargne, de contribuer activement à l'amélioration de leurs retraites, a assuré ainsi une performance distinguée et continue depuis sa création en 2006, indique la CMR dans un

communiqué.

Destiné, exclusivement, aux affiliés aux régimes de base civil et militaire gérés par la CMR (fonctionnaires de l'Etat, agents des collectivités territoriales et employés de certains organismes publics), "Attakmili" procure plusieurs avantages, notamment une souscription rapide et facile, un mode de cotisation simple et une fiscalité incitative, fait savoir la même source.

## L'AMMC publie la 4ème édition de son rapport "Marché des capitaux en chiffres"

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a publié, lundi, la quatrième édition de son rapport "Le marché des capitaux en chiffres", un document de référence qui présente les statistiques clés du marché des capitaux marocain pour l'année 2024.

Le "Marché des capitaux en chiffres" est un document préliminaire au rapport annuel de l'AMMC qui présente les principaux indicateurs statistiques relatifs au marché des capitaux, indique l'Autorité dans un communiqué.

Ce 4ème numéro du rapport revient sur les indicateurs clés du marché au titre de l'année écoulée et présente une série complète de données relatives aux différents segments du marché, fait savoir la

même source, ajoutant que certaines de ces données sont exclusivement produites par l'AMMC.

Le rapport "Le marché des capitaux en chiffres 2024" est disponible en téléchargement sur le site web de l'AMMC.

Membre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44ème pays signataire et le 3ème pays africain.

L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

# Commande publique verte : Un guide est en cours de finalisation

Le Trésorier Général du Royaume, Noureddine Bensouda, a annoncé, lundi à Rabat, qu'un guide de la commande publique verte est en cours de finalisation.

Ce document vise à apporter des outils méthodologiques pour intégrer les considérations environnementales tout au long du cycle de vie des marchés, a expliqué M. Bensouda lors de la Conférence "Climate Smart Public Procurement" pour les pays du monde Arabe et de la région MENA (Middle East and North Africa - Moyen-Orient et Afrique du Nord).

"Le Maroc, avec l'appui de ses partenaires, a engagé plusieurs initiatives pour accompagner la mise en œuvre de la commande publique durable. Il s'agit d'abord de l'intégration de critères environnementaux dans les documents-types", a rappelé le Trésorier Général du Royaume.

En effet, a-t-il relevé, de nombreux acheteurs publics sont toujours confrontés à la difficulté de définir ce qu'est un produit ou un service "répondant aux soucis environnementaux et de développement durable" et à être en mesure de l'évaluer, estimant que l'élaboration de ces documents permettra de standardiser les pratiques et de créer un langage commun autour de l'achat écologique.

M. Bensouda a également révélé qu'il

est prévu la mise en place au niveau du portail des marchés publics, d'un système de fléchage des appels d'offres comportant des clauses de développement durable, rapporte la MAP.

Ce dispositif a pour objectif d'identifier les pratiques vertes au niveau des marchés publics et à en assurer un suivi régulier, a-t-il précisé, ajoutant qu'un rapport sur les achats verts sera préparé par l'Observatoire marocain de la commande publique, afin de produire des données chiffrées sur le niveau d'intégration de la dimension verte dans les marchés publics et de nourrir la réflexion stratégique à l'échelle nationale.

Et de soutenir : "Cette dynamique va être accompagnée par le lancement de formations et de cycles de sensibilisation à l'échelle nationale, destinés aux acheteurs publics, pour garantir la montée en compétence et l'appropriation effective des bonnes pratiques".

Parallèlement, M. Bensouda est revenu sur les défis que soulève le verdissement de la commande publique aussi bien dans le contexte international que dans celui national. Pour lui, ces défis sont structurels, communs et profondément révélateurs des transformations que les sociétés devraient opérer

Pour sa part, M. Ahmed Ag Abouba-

crine, Hub Manager à IsDB (Islamic Development Bank / Banque islamique de développement - BID) au Maroc, a présenté la stratégie de son institution en matière de durabilité dans les marchés publics. "La BID a adopté une approche intégrée qui place les considérations environnementales au cœur de ses processus d'approbation de projets et de passation de marchés", a-t-il fait savoir.

Le représentant de la BID s'est arrêté sur les critères environnementaux désormais pris en compte dans l'évaluation des projets financés par la Banque. "Nous avons établi des lignes directrices spécifiques qui exigent l'intégration de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les cahiers des charges. Cela inclut l'efficacité énergétique, la gestion responsable des ressources en eau et la réduction des émissions de gaz à effet de serre", a-t-il expliqué.

M. Aboubacrine a, en outre, souligné l'importance du renforcement des capacités locales, ajoutant qu'au-delà du financement direct, la BID s'engage à accompagner les pays membres dans le développement de compétences techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre de marchés publics durables.

"Notre hub au Maroc joue un rôle

pivot dans le transfert de connaissances et la promotion des meilleures pratiques à travers la région", a-t-il fait valoir.

De son côté, Valérie Robert, directrice associée à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), a estimé que la demande publique est devenue un véritable engagement politique pour le développement durable, la préservation environnementale et les concepts sociaux.

Dans ce sillage, elle a rappelé que la BERD a développé une plateforme de dématérialisation pour les acquisitions publiques, opérationnelle depuis huit ans et effective depuis cinq ans, ayant résulté la réduction des coûts et de la durée en matière d'acquisition et opérations financées par la Banque.

Ont également pris part à l'ouverture de cette conférence, le ministre délégué chargé du Budget, Fouzi Lekjaa, Ahmadou Moustapha Ndiaye, directeur de division de la Banque mondiale au Maroc, et Quiterie Pincet, directrice de l'Agence Française de Développement (AFD) au Maroc, ainsi que le directeur régional prospérité à la Banque mondiale pour la région MENA, Nadir Mohamed, et Anand Kumar Srivastava, Chief Procurement (Operations) à NDB (New Development Bank).

# Marchés publics : Un rôle clé à jouer dans la transition vers un avenir plus durable

Les marchés publics, considérés comme un levier économique majeur, constitue une fonction stratégique qui peut jouer un rôle clé dans la transition vers un avenir plus vert et plus durable, a relevé, lundi à Rabat, le directeur de division de la Banque mondiale au Maroc, Ahmadou Moustapha Ndiaye.

Intervenant lors de la "Climate Smart Public Procurement Conference" pour les pays du monde Arabe et de la région MENA (Middle East and North Africa - Moyen-Orient et Afrique du

Nord), M. Ndiaye a indiqué que la commande publique peut fixer des exigences ambitieuses, notamment dans des secteurs comme les infrastructures, afin d'intégrer les considérations environnementales et sociales.

Il a, à cet égard, cité l'exemple du recours à des critères notés qui permet de promouvoir l'emploi local et de répondre aux enjeux climatiques, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, rapporte la MAP.

Les réformes récentes des règles de passation de marchés de la

Banque mondiale illustrent clairement cette ambition, en mettant l'accent sur la qualité et l'intégration systématique des critères notés, notamment environnementaux et sociaux, a fait remarquer M. Ndiaye.

Il a aussi jugé que la collaboration autour de la commande publique durable crée des synergies et des partenariats solides, insistant sur la nécessité de partager les expériences pour renforcer l'institutionnalisation des pratiques durables.

De son côté, Anand Kumar

Srivastava, Chief Procurement (Operations) à NDB (New Development Bank) a mis en avant l'importance cruciale des marchés publics durables dans la lutte contre le changement climatique.

Il a rappelé que les gouvernements dépensent chaque année environ 13.000 milliards de dollars en marchés publics, dont la moitié dans les pays en développement, notamment dans la région MENA.

Ces dépenses représentent souvent 20% du PIB (produit intérieur brut) des pays clients de la

Banque, offrant ainsi un levier puissant pour transformer les économies et les sociétés par des décisions d'achat intégrant des critères environnementaux, sociaux et économiques.

En tant que représentant d'une institution qui consacre 40% de ses financements à des projets d'infrastructures durables, M. Srivastava a appelé à une coopération renforcée entre les banques multilatérales de développement afin d'aider les pays à mettre en œuvre efficacement des pratiques de passation de marchés durables.

# Hollywood consterné par les droits de douane de Trump sur les films produits à l'étranger

Le scepticisme règne à Hollywood face aux droits de douane de 100% voulus par Donald Trump sur les films produits hors des Etats-Unis, une idée que professionnels et experts considèrent comme inadaptée aux besoins de l'industrie audiovisuelle américaine.

"Ça n'a aucun sens", dit à l'AFP Jonathan Handel. Cet avocat spécialisé rappelle que de nombreuses productions américaines, de "James Bond" en passant par la saga "Mission Impossible", sont tournées à l'étranger pour d'évidentes raisons créatives.

"Si une cascade prévoit que Tom Cruise escalade la Tour Eiffel, qu'est-ce qu'on est censé faire ?", s'interroge-t-il. "Filmer ça sur la réplique de la Tour Eiffel à Las Vegas? C'est tout simplement absurde."

Donald Trump a indiqué dimanche que son gouvernement entamait "immédiatement le processus d'instauration de droits de douane de 100%" sur les films diffusés aux Etats-Unis mais produits à l'étranger.

L'annonce a plongé l'industrie dans l'incertitude: les studios voient leurs actions chuter en bourse, les syndicats tentent de comprendre cette décision, notamment si elle s'applique aussi aux séries. Et tous se demandent si elle est même applicable.

Un film "relève de la propriété intellectuelle", pointe M. Handel. "Vous pouvez acheter un billet de cinéma, mais vous n'achetez pas un film comme vous achetez un vêtement ou une voiture".

Et les droits de douane "feraient plus de mal que de bien", estime l'avocat: "Cela aurait pour conséquence de réduire la production, d'augmenter le



coût des films, de réduire le nombre de films disponibles pour les salles de cinéma et les plateformes de streaming, ce qui nuirait à la distribution".

Le message présidentiel a provoqué des réunions de crise à Hollywood, selon la presse spécialisée. "Je n'y vois pas d'autre objectif que de semer la confusion et de détourner l'attention", commente ainsi le responsable d'un grand distributeur américain auprès du site Deadline.

"Espérons que cela ne fera qu'encourager les Etats américains à mettre en oeuvre dès que possible les augmentations indispensables de leurs crédits d'impôts", ajoute-t-il.

Le gouverneur démocrate de Californie a saisi la balle au bond, proposant à M. Trump de mettre en place un plan

fédéral de 7,5 milliards de dollars pour soutenir le secteur, sous forme de crédit d'impôt. "La Californie est totalement favorable à l'idée d'attirer davantage de tournages", a affirmé Gavin Newsom, cité par le New York Times.

Car si le remède proposé par Donald Trump divise, le diagnostic d'une production audiovisuelle américaine moribonde est largement partagé.

Depuis les grèves historiques des acteurs et scénaristes qui ont paralysé l'industrie en 2023, Hollywood a du mal à redémarrer.

A Los Angeles, le nombre de jours de tournages a atteint un plus bas historique en 2024 - si l'on exclut le gel complet de la production provoqué par la pandémie en 2020.

Cela est notamment dû à la déloca-

lisation de nombreuses productions, que les studios trouvent de plus en plus dans des pays leur offrant des avantages fiscaux alléchants comme la Thaïlande, la Hongrie ou l'Afrique du Sud.

L'Australie, qui recourt aussi à ces incitations, a affirmé mardi par la voix de sa ministre des Affaires étrangères Penny Wong qu'elle voulait toujours faire des "films formidables" avec les Etats-Unis.

Après de Deadline, un financier du cinéma américain se dit "d'accord avec l'objectif" de M. Trump. Mais "il est évident que ce sont des crédits d'impôt qu'il faut, pas des droits de douane", souligne-t-il. "Les droits de douane ne feront qu'étouffer ce qu'il reste de l'industrie."

Un porte-parole de la Maison Blanche a assuré lundi "qu'aucune décision n'a été prise" et que "l'administration explore toutes les options".

"Je ne cherche pas à nuire à l'industrie, je veux l'aider", a affirmé Donald Trump à la presse, en annonçant qu'il allait prochainement rencontrer des représentants du secteur.

Les studios se sont pour l'instant gardés de réagir. Quant aux syndicats, ils adoptent un langage prudent.

Celui des acteurs, le SAG-AFTRA, "soutient les efforts visant à accroître la production cinématographique, télévisuelle et en streaming aux Etats-Unis" et est "impatience d'en savoir plus".

"Les Etats-Unis ont besoin d'une réponse fédérale équilibrée pour ramener les emplois dans le cinéma et la télévision", estime de son côté l'IATSE, le syndicat des métiers techniques d'Hollywood.

## Les 21 films en compétition au Festival de Cannes

Vingt-et-un films sont en compétition au 78e Festival de Cannes, qui ouvre mardi 13 mai et décernera sa Palme d'or le 24 mai:

- "Un simple accident", de Jafar Panahi. Le mystère reste entier sur ce nouveau film du réalisateur iranien, qui n'a rien voulu laisser filtrer.

- "The Phoenician Scheme", de l'Américain Wes Anderson. Une comédie portée par Benicio Del Toro, avec une brochette de stars dont Tom Hanks, Bill Murray, Scarlett Johansson et Mia Threapleton, la fille de Kate Winslet.

- "Jeunes mères", de Jean-Pierre et Luc Dardenne. Les frères belges, qui ont remporté deux Palmes d'or ("Rosetta" en 1999 et "L'Enfant" en 2005), retracent l'histoire de cinq jeunes femmes hébergées dans une maison maternelle qui les aide à prendre pied dans leur vie de mères.

- "Alpha", de Julia Ducournau. Quatre ans après sa Palme d'Or pour "Titane", la Française pré-

sente un nouveau film avec Golsihfeh Farahani et Tahar Rahim, l'histoire d'une fillette confrontée à l'épidémie de sida dans les années 80.

- "Sentimental Value", du Norvégien Joachim Trier, avec son actrice Renate Reinsve ("Julie (en 12 chapitres)") et Stellan Skarsgård jouant un réalisateur sur le retour qui tente de renouer tant bien que mal avec ses filles.

- "Romería", de Carla Simón. La réalisatrice espagnole revient sur son enfance traumatisante avec ce voyage familial d'une jeune Catalane en Galice après avoir perdu ses parents du sida.

- "Sound of falling", de l'Allemande Mascha Schilinski. Un drame qui réunit quatre femmes de quatre générations différentes au sein d'une même ferme.

- "Les Aigles de la République", du Suédo-Egyptien Tarik Saleh. Sur le point de tout perdre, l'acteur le plus adulé d'Egypte accepte le rôle du président dans un biopic à

sa gloire, à ses risques et périls.

- "The Mastermind", de l'Américaine Kelly Reichardt. L'histoire d'un braquage d'oeuvres d'art organisé sur fond de guerre du Vietnam et de mouvement naissant de libération des femmes, avec Josh O'Connor.

- "Dossier 137", du Français Dominik Moll ("La nuit du 12"). Léa Drucker y joue le rôle d'une enquêtrice à l'IGPN, la police des polices en France, après une manifestation tendue pendant laquelle un jeune homme a été blessé par un tir de LBD.

- "L'Agent Secret", du Brésilien Kleber Mendonça Filho. Un thriller politique qui se déroule à la fin des années 70, pendant les dernières années de la dictature militaire brésilienne.

- "Fuori", de l'Italien Mario Martone. Un biopic sur la comédienne et écrivaine italienne Goliarda Sapienza, avec Valeria Golino.

- "Deux procureurs", de

l'Ukrainien Sergei Loznitsa. Un film qui se déroule dans l'URSS des années 30, à l'époque des purges staliniennes.

- "Nouvelle Vague", de l'Américain Richard Linklater. Un film sur le tournage de "À bout de souffle" de Jean-Luc Godard.

- "Sirat", de l'Espagnol Oliver Laxe. Un "road movie de gens décalés, de gens hors de la société", selon le délégué général du festival, Thierry Frémaux.

- "La Petite Dernière", de Hafsia Herzi. L'actrice et réalisatrice française adapte librement le roman éponyme de Fatima Daas, racontant l'histoire d'une jeune femme musulmane et homosexuelle.

- "The History of Sound", du Sud-Africain Oliver Hermanus. Pendant la Première Guerre mondiale, deux jeunes hommes décident d'enregistrer les vies, les voix et la musique de leurs compatriotes américains. Avec Paul Mescal et Josh O'Connor dans cette

romance gay.

- "Renoir", de la Japonaise Chie Hayakawa. Un drame sur le passage à l'âge adulte, la résilience, le pouvoir de guérison de l'imagination et une famille traumatisée qui lutte pour se rapprocher.

- "Eddington", de l'Américain Ari Aster. Le nouveau roi du film de genre ("Midsommar") raconte la confrontation entre un shérif et un maire au Nouveau-Mexique. Avec Joaquin Phoenix, Pedro Pascal, Emma Stone et Austin Butler.

- "Die, My Love" de la Britannique Lynne Ramsay. Ce thriller sur une jeune mère tombant dans la dépression et les angoisses réunit un casting hollywoodien avec Jennifer Lawrence et Robert Pattinson.

- "Mother and Child" de l'Iranien Saeed Roustaei. Après "Leila et ses frères", le réalisateur revient avec un drame familial sur une infirmière veuve aux prises avec son fils rebelle. Avec Parinaz Izadyar (vue dans "La Loi de Téhéran").

## Tenue à Dakhla de la 2<sup>ème</sup> édition du Colloque sur la pédagogie de la culture hassanie

Les travaux de la deuxième édition du Colloque scientifique sur la pédagogie de la culture hassanie se sont ouverts, lundi à Dakhla, à l'initiative de l'équipe de recherche et de formation sur le patrimoine et la culture du Sahara, relevant du Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation (CRMEF) de la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Organisé en partenariat avec l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Dakhla-Oued Eddahab, ce colloque s'inscrit dans la continuité des efforts académiques visant à renforcer la place du dialecte hassani dans les pratiques pédagogiques et à développer une réflexion collective autour de ses modalités de transcription et d'intégration dans le système éducatif.

Dans son allocution d'ouverture, le directeur du CRMEF de Dakhla-Oued Eddahab et coordinateur du colloque, Mohamed Oubit, a souligné que cette rencontre constitue une plateforme propice à l'élaboration d'un cadre méthodologique pour la transcription du dialecte hassani, à travers des approches collectives et une vision pédagogique structurée.

M. Oubit a, dans ce sens, indiqué que la transcription du dialecte hassani nécessite une réflexion continue et un échange entre les acteurs concernés, en prenant en compte les dimensions institutionnelles et culturelles.



Dans une déclaration à la MAP, Naama Cherif, cadre au CRMEF et membre de l'équipe de recherche, a noté que cette rencontre ambitionne de valoriser les efforts scientifiques relatifs à la transcription du dialecte hassani selon des règles unifiées, à travers la participation d'une pléiade de chercheurs marocains et mauritaniens.

De son côté, le chercheur mauritanien Mohamed Omar Sidi Mohamed, spécialiste du patrimoine hassani et amazigh, a mis l'accent sur l'importance de cette rencontre afin d'asseoir les bases d'une transcription unifiée du dialecte hassani, mettant en exergue les expressions figées puisées dans le dialecte has-

sani.

La première journée du colloque a été marquée par plusieurs interventions abordant le dialecte hassani dans les volets socio-linguistique, pédagogique et culturel, ainsi que par la présentation d'ouvrages académiques consacrés à l'expression hassanie.

Les travaux de cette deuxième édition se sont poursuivis mardi avec l'organisation d'ateliers pratiques, en vue de bâtir une approche pédagogique structurée garantissant l'intégration du dialecte hassani dans les programmes scolaires, en prenant en considération les spécificités culturelles des provinces du Sud du Royaume.

## Bouillon de culture

### Exposition

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger organise l'exposition «Rétrospectives, Série 1 : 1001 Dreams, Série 2 : Sédiments» de l'artiste maroco-américaine Yasmina Alaoui, du 15 mai au 14 juin 2025 à l'Espace Rivages.

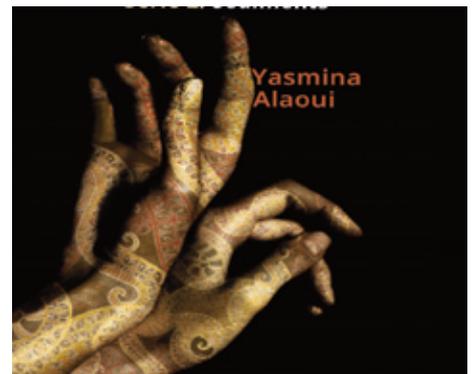
Le vernissage aura lieu jeudi 15 mai à 18H30 à l'Espace Rivages au siège de la Fondation.

Née en 1977 à New York, Yasmina Alaoui a été formée aux beaux-arts au Carrousel du Louvre à Paris. Elle a ensuite obtenu un baccalauréat en sculpture au College of William & Mary, aux Etats-Unis. Sa pratique s'étend à plusieurs disciplines artistiques.

Son œuvre interroge des contrastes conceptuels tels que la tradition et la modernité. Elle explore différents médiums, de la peinture et du dessin à la sculpture, en passant par la photographie, le cinéma et la composition musicale.

Sa démarche artistique, nourrie par un croisement de médias et d'influences culturelles, a été distinguée par le prix de la diversité culturelle à la Biennale de Dakar en 2018. L'Espace Rivages présente, par cette exposition, deux rétrospectives de deux séries qui mettent en lumière la diversité de la création de Yasmina Alaoui, entre la photographie, le dessin et la peinture.

Dans la série 1 : «1001 dreams», l'artiste suggère une immersion, voire un entrelacement vibrant entre la photographie et le dessin. Tandis que la série 2 «Sédiments» est une réflexion à travers l'art sur la mémoire et l'éphémère.



## A Evora, l'exposition collective "Insiders/Outsiders" célèbre la créativité des artistes d'Essaouira

Une exposition collective mettant à l'honneur la richesse de l'art plastique de la ville d'Essaouira se tient jusqu'au 23 octobre au Palais des Ducs de la ville d'Évora, dans le centre-sud du Portugal.

Le vernissage de cette exposition, intitulée "Insiders/Outsiders", qui célèbre aussi l'art aborigène australien, s'est déroulé samedi dernier en présence d'une pléiade de personnalités du monde de la politique, de la culture et de la diplomatie.

Organisée par l'Association portugaise "Casa Cadaval" pour le festival "Evora Clásica", en partenariat avec la Fondation Yannick et Ben Jakober et avec le soutien de l'ambassade du Maroc à Lisbonne et de l'Office national marocain du tourisme, l'exposition rassemble une vaste collection de créations visuelles comprenant environ soixante œuvres d'art de la collection de la Fondation, reflétant la richesse et la profondeur des expériences artistiques marocaines et aborigènes.

Inauguré en présence de l'ambassadeur du Maroc au Portugal, Othmane Bahini, cet

événement artistique célèbre la confluence des cultures et l'expression créative au-delà des frontières. Il met en évidence la variété des approches artistiques et des méthodes employées par des créateurs de divers contextes culturels et géographiques, établissant ainsi un échange visuel enrichissant entre le Sud et le Nord, ainsi qu'entre l'Afrique et l'Océanie.

L'exposition offre à voir une vision créative qui reflète la passion de l'artiste Ben Jakober pour l'art aborigène australien et l'art visuel marocain. Partant de son profond intérêt pour l'art marocain et de son désir de fusionner les cultures, Jakober a cherché à organiser une exposition qui rassemble des œuvres d'art d'artistes marocains, en particulier de la ville d'Essaouira, dans un dialogue visuel et culturel avec l'art aborigène, où les dessins symboliques de l'art traditionnel australien s'entremêlent avec les œuvres d'artistes autodidactes du Maroc.

L'exposition aborde le thème de la spiritualité liée à la terre et aux mythes locaux, qui se reflètent dans les œuvres des deux écoles,

telles que "Rêves d'abeilles" et "Serpent arc-en-ciel" dans l'art aborigène australien, et les symboles populaires inspirés de la vie quotidienne au Maroc, qui sont incarnés dans les œuvres des artistes Azzeddine Senane, Hammou Ait Tazarine, Mohamed Tabal, Mohamed Zouza, Mustapha Issam, Mustapha El Haddar, Rachid Amrouche, Said Ouazzaz et Youssef Ait Tazarine.

L'exposition se tient sur deux étages, dont le premier comprend sept salles dans lesquelles les œuvres d'art d'artistes du Maroc et d'Australie sont exposées alternativement, dans une harmonie qui reflète l'esprit d'échange culturel entre les deux côtés du monde. Le deuxième étage est orné de sept tableaux de l'artiste marocain Azzeddine Senane, tandis qu'une sculpture en bois colorée, créée par les artistes aborigènes Muluy Muluy Wirranda, Njloor Yunupingu et Yalakani Marawili, trône au centre de la salle.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, la responsable de la programmation culturelle du Palais Cadaval, Alexandra

de Cadaval, a affirmé que "cette exposition est l'un des événements artistiques les plus marquants" organisés par son institution.

Elle a indiqué avoir fait appel au service du commissaire d'exposition espagnol Enrique Juncosa, bénéficiant de sa longue expérience et de son intérêt précoce pour l'art des peuples autochtones d'Australie (Aborigènes), notant que la présentation de ce dernier dans les institutions artistiques est une invitation à réfléchir sur le sens d'être "de l'extérieur" (outsider) dans la culture et l'art. Pour sa part, le commissaire d'exposition, Enrique Juncosa, a relevé que l'exposition comprend environ trente œuvres d'artistes marocains appartenant à ce qui est connu sous le nom de "l'Ecole d'Essaouira," dans un dialogue visuel avec un autre groupe qui comprend également environ trente œuvres d'artistes aborigènes australiens.

Le vernissage de l'exposition s'est achevé par un concert de musique andalouse, permettant au public de s'immerger dans la richesse et la diversité du patrimoine culturel marocain.

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
والحماية الاجتماعية

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° : 02/2025/CHUSM**

Le 16/06/2025 à 09h00 il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à la Route Nationale N°1, Agadir, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix concernant :

**"ACHAT DE MÉDICAMENTS POUR LE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE SOUSS MASSA (220 LOTS) "**

N° DES LOTS	DESIGNATION	N° DES LOTS	DESIGNATION
1	ACETOSALICILATE 500MG	41	BETHANINE 3000 LE SOLUTION INJECTABLE
2	ACETOSALICILATE 250MG	42	BENZALKONIUM-CHLORURE SOLUTION HOUSSEANTE
3	ACETYSALICYLATE DE LYSINE 150MG	43	BETAFETHAZONE 0,50% CREME
4	ACETYSALICYLATE DE LYSINE 75MG	44	BETHAMETHAZONE 0,01% POMME
5	ACICLOVIR 250MG INI	45	BICARBONATE DE SODIUM 14% 250MG
6	ACIDE AMBIQUE 200MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR PERUSION (PREMIERE OU EQUIVALENT)	46	BISOPROLOL 10MG
7	ACIDE GADOLINIQUE 0,50MG/ML INI 10MG	47	BISOPROLOL 3,12MG
8	ACIDE TRAMETAOLIQUE 0,50MG/ML INI	48	BISOPROLOL 5MG
9	ADRENALINE 1MG INI	49	BOPIFOPRIST 1MG POUSSURE INJECTABLE
10	ALBUMINE 200MG/ML INI 100ML	50	BORFETONIDE 15,15MG POUSSURE INJECTABLE
11	ALBUMINE 200MG/ML INI 500ML	51	BROMAZEPAN 50MG COMPRENRE
12	ALFENTANIL 0,5MG/ML INI	52	CAPTORIL 25MG
13	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	53	CAPTORIL 50MG
14	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	54	CEFDIOXIME PIVOXIL 300MG
15	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	55	CEFTRIAXONE 20 INI
16	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	56	CHLORHEXIDINE/CHLORURE/ALUMINE 0,05%/0,5% SOLUTION POUR RINCE DE BOUCHE 30ML
17	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	57	CHLORPHENIRAMINE 25MG INI
18	ALPHENDOLATE 0,50MG/ML AVEC FIBRE SI + 1	58	CHLORTETRAZOLINE 1% AQUEUX/AIRE PDE
19	AMBIQUE 200MG/ML	59	CHLORURE DE CALCIUM 10%
20	AMBIQUE 200MG/ML	60	CHLORURE DE POTASSIUM 10% 100ML
21	AMBIQUE 200MG/ML	61	CHLORURE DE POTASSIUM 10% 300ML
22	AMBIQUE 200MG/ML	62	CHLORURE DE POTASSIUM 10% 500ML
23	AMBIQUE 200MG/ML	63	CHLORURE DE POTASSIUM 10% 1000ML
24	AMBIQUE 200MG/ML	64	CHLORURE DE POTASSIUM 10% 2000ML
25	AMBIQUE 200MG/ML	65	CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
26	AMBIQUE 200MG/ML	66	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
27	AMBIQUE 200MG/ML	67	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
28	AMBIQUE 200MG/ML	68	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
29	AMBIQUE 200MG/ML	69	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
30	AMBIQUE 200MG/ML	70	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
31	AMBIQUE 200MG/ML	71	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
32	AMBIQUE 200MG/ML	72	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
33	AMBIQUE 200MG/ML	73	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
34	AMBIQUE 200MG/ML	74	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
35	AMBIQUE 200MG/ML	75	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
36	AMBIQUE 200MG/ML	76	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
37	AMBIQUE 200MG/ML	77	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
38	AMBIQUE 200MG/ML	78	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
39	AMBIQUE 200MG/ML	79	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT
40	AMBIQUE 200MG/ML	80	CHLORURE DE CALCIUM-CHLORURE DE POTASSIUM-CHLORURE DE CALCIUM- LACTATE DE SODIUM 500ML OU EQUIVALENT

N° DES LOTS	DESIGNATION	N° DES LOTS	DESIGNATION
81	DAPAGLIZINE 10 MG	121	LODOCARINE N 1%
82	DAPAGLIZINE 100 MG 2ML	122	LODOCARINE + ADRENALINE 1% INI 20ML
83	DAPAGLIZINE 400MG 20ML	123	LODOCARINE + ADRENALINE 2% INI 13ML
84	DEFERASIROX 250MG	124	LODOCARINE + NATYVALINE METE 1% TOPIQUE
85	DEFERASIROX 500MG	125	LODOCARINE N 2%
86	DESOPRESSINE 10 MICROGRAMME SOLUTION ENDONASALE EN FLACON	126	LODOCARINE VISQUEUSE 2% GEL
87	DICLOFENAC 100MG/ML INI	127	LINZOLIDE 2MG/ML POCHES POUR PERUSION
88	DICLOFENAC 75MG/ML INI	128	LINZOLIDE 600MG
89	DICLOFENAC 75MG/ML INI	129	LINZOLIDE 600MG
90	DICLOFENAC 75MG/ML INI	130	LINZOLIDE 600MG
91	DICLOFENAC 75MG/ML INI	131	LINZOLIDE 600MG
92	DICLOFENAC 75MG/ML INI	132	LINZOLIDE 600MG
93	DICLOFENAC 75MG/ML INI	133	LINZOLIDE 600MG
94	DICLOFENAC 75MG/ML INI	134	LINZOLIDE 600MG
95	DICLOFENAC 75MG/ML INI	135	LINZOLIDE 600MG
96	DICLOFENAC 75MG/ML INI	136	LINZOLIDE 600MG
97	DICLOFENAC 75MG/ML INI	137	LINZOLIDE 600MG
98	DICLOFENAC 75MG/ML INI	138	LINZOLIDE 600MG
99	DICLOFENAC 75MG/ML INI	139	LINZOLIDE 600MG
100	DICLOFENAC 75MG/ML INI	140	LINZOLIDE 600MG
101	DICLOFENAC 75MG/ML INI	141	LINZOLIDE 600MG
102	DICLOFENAC 75MG/ML INI	142	LINZOLIDE 600MG
103	DICLOFENAC 75MG/ML INI	143	LINZOLIDE 600MG
104	DICLOFENAC 75MG/ML INI	144	LINZOLIDE 600MG
105	DICLOFENAC 75MG/ML INI	145	LINZOLIDE 600MG
106	DICLOFENAC 75MG/ML INI	146	LINZOLIDE 600MG
107	DICLOFENAC 75MG/ML INI	147	LINZOLIDE 600MG
108	DICLOFENAC 75MG/ML INI	148	LINZOLIDE 600MG
109	DICLOFENAC 75MG/ML INI	149	LINZOLIDE 600MG
110	DICLOFENAC 75MG/ML INI	150	LINZOLIDE 600MG
111	DICLOFENAC 75MG/ML INI	151	LINZOLIDE 600MG
112	DICLOFENAC 75MG/ML INI	152	LINZOLIDE 600MG
113	DICLOFENAC 75MG/ML INI	153	LINZOLIDE 600MG
114	DICLOFENAC 75MG/ML INI	154	LINZOLIDE 600MG
115	DICLOFENAC 75MG/ML INI	155	LINZOLIDE 600MG
116	DICLOFENAC 75MG/ML INI	156	LINZOLIDE 600MG
117	DICLOFENAC 75MG/ML INI	157	LINZOLIDE 600MG
118	DICLOFENAC 75MG/ML INI	158	LINZOLIDE 600MG
119	DICLOFENAC 75MG/ML INI	159	LINZOLIDE 600MG
120	DICLOFENAC 75MG/ML INI	160	LINZOLIDE 600MG
121	DICLOFENAC 75MG/ML INI	161	LINZOLIDE 600MG
122	DICLOFENAC 75MG/ML INI	162	LINZOLIDE 600MG
123	DICLOFENAC 75MG/ML INI	163	LINZOLIDE 600MG
124	DICLOFENAC 75MG/ML INI	164	LINZOLIDE 600MG
125	DICLOFENAC 75MG/ML INI	165	LINZOLIDE 600MG
126	DICLOFENAC 75MG/ML INI	166	LINZOLIDE 600MG
127	DICLOFENAC 75MG/ML INI	167	LINZOLIDE 600MG
128	DICLOFENAC 75MG/ML INI	168	LINZOLIDE 600MG
129	DICLOFENAC 75MG/ML INI	169	LINZOLIDE 600MG
130	DICLOFENAC 75MG/ML INI	170	LINZOLIDE 600MG
131	DICLOFENAC 75MG/ML INI	171	LINZOLIDE 600MG
132	DICLOFENAC 75MG/ML INI	172	LINZOLIDE 600MG
133	DICLOFENAC 75MG/ML INI	173	LINZOLIDE 600MG
134	DICLOFENAC 75MG/ML INI	174	LINZOLIDE 600MG
135	DICLOFENAC 75MG/ML INI	175	LINZOLIDE 600MG
136	DICLOFENAC 75MG/ML INI	176	LINZOLIDE 600MG
137	DICLOFENAC 75MG/ML INI	177	LINZOLIDE 600MG
138	DICLOFENAC 75MG/ML INI	178	LINZOLIDE 600MG
139	DICLOFENAC 75MG/ML INI	179	LINZOLIDE 600MG
140	DICLOFENAC 75MG/ML INI	180	LINZOLIDE 600MG

N° DES LOTS	DESIGNATION	N° DES LOTS	DESIGNATION
181	POLYURENE SULFONATE DE SODIUM	201	SULFENTANIL 50mg/2ML INI
182	POLYURENE SODIUM 10% 100ML SOLUTION DE RINQUE	202	SULFAMAZOL 100MG/ML
183	POLYURENE SODIUM 10% 120ML SOLUTION HOUSSEANTE	203	SULFAMAZOL APOUR TACTIQUE
184	POLYURENE SODIUM 10% 140ML SOLUTION HOUSSEANTE	204	SULFAMAZOL 300MG
185	POLYURENE SODIUM 10% 160ML SOLUTION HOUSSEANTE	205	SULFAT D'HYDROXYCHLOROQUINE 200MG
186	POMME A BASE DE SEL SODIQUE D'ACIDE HYALURONIQUE ET COLLAGENE (HYAL 4 OU EQUIVALENT)	206	TACROLIMUS 0,5MG
187	PRAZOPAM 15MG/ML 20ML GOUTTE BUNNELI	207	TICLOPIANINE 200 MG LYOPHILISAT INI
188	PROTAMINE 1000U/ML 10ML	208	TICLOPIANINE 200MG/ML INI
189	REMIPTANTIL 2MG INI	209	TICLOPIANINE 200MG/ML INI
190	REMIPTANTIL 2MG INI	210	TICLOPIANINE 200MG/ML INI
191	RESPIRACON 1MG/ML SOLUTION BUNNELI	211	TICLOPIANINE 200MG/ML INI
192	ROPYACABINE 10 MG 10ML	212	TOXINE BOTANIQUE TYPE A 1000 POUSSURE POUR INI
193	ROPYACABINE 2 MG 10ML	213	TOXINE BOTANIQUE TYPE A 1000 POUSSURE POUR INI
194	ROPYACABINE 7,5 MG 10ML	214	TRAMPOL (CHLORHYDRATE) 100MG
195	SEFLUM GLUCOSE 10% 300 ML	215	TRAMPOL (CHLORHYDRATE) 100MG INI
196	SEFLUM GLUCOSE 30% 175 ML	216	TRAMPOL 100MG/2000CG
197	SPIRONOLACTONE 30 MG	217	VALPROATE DE SODIUM 500MG
198	SPIRONOLACTONE 75MG	218	VALPROATE DE SODIUM 500MG/ML SOLUTION BUNNELI 150ML
199	SULFENTANIL 10mg/2ML INI	219	VANCOMYCINE 10 POUSSURE POUR PERUSION INI
200	SULFENTANIL 250mg/2ML INI	220	VASELINE OFFICIALE

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées comme suit (Toutes Taxes Comprises) :

N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES	N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES
1	2 184,00	Deux mille cent quatre-vingt-quatre dirhams	26	20 400,00	Vingt mille quatre cents dirhams
2	6 000,00	Neuf cent vingt dirhams	27	6 000,00	Six mille dirhams
3	1 800,00	Mille huit cent soixante dirhams	28	4 500,00	Quatre mille cinq cents dirhams
4	3 180,00	Trois mille cent quatre-vingt dirhams	29	40 500,00	Quarante mille cinq cents dirhams
5	514 000,00	Cinq cent quatorze mille dirhams	30	100 000,00	Cent mille dirhams
6	24 000,00	Vingt-quatre mille dirhams	31	20 000,00	Vingt mille dirhams
7	295 000,00	Deux cent quatre-vingt-cinq mille dirhams	32	750,00	Sept cent cinquante dirhams
8	48 100,00	Quarante-huit mille cent dirhams	33	750,00	Sept cent cinquante dirhams
9	85 000,00	Quatre-vingt-cinq mille dirhams	34	14 800,00	Quatorze mille huit cents dirhams
10	427 500,00	Quatre cent vingt-sept mille cinq cents dirhams	35	4 562,50	Quatre mille cinq cent soixante-deux dirhams et cinquante centimes
11	144 250,00	Cent quarante-quatre mille deux cent cinquante dirhams	36	7 400,00	Sept mille quatre cents dirhams
12	25 000,00	Vingt-cinq mille dirhams	37	83 500,00	Quatre-vingt-trois mille cinq cents dirhams
13	344 000,00	Trois cent quarante-quatre mille dirhams	38	83 500,00	Quatre-vingt-trois mille cinq cents dirhams
14	338 000,00	Trois cent trente-huit mille dirhams	39	5 600,00	Cinq mille six cents dirhams
15	140 500,00	Cent quarante mille cinq cents dirhams	40	750,00	Sept cent cinquante dirhams
16	153 000,00	Cent cinquante mille dirhams	41	800 000,00	Huit cent mille dirhams
17	130 000,00	Cent trente mille dirhams	42	9 275,00	Neuf mille deux cent soixante-quinze dirhams
18	14 500,00	Quatorze mille six cent quatre-vingt dirhams	43	3 500,00	Trois mille cinq cents dirhams
19	48 525,00	Quarante-huit mille six cent vingt dirhams	44	2 840,00	Deux mille huit cent quarante dirhams
20	166 250,00	Cent soixante-six mille deux cent cinquante dirhams	45	80 000,00	Quatre-vingt mille dirhams
21	19 800,00	Deux mille neuf cent quatre-vingt dirhams	46	950,00	Neuf cent cinquante dirhams
22	2 340,00	Deux mille trois cent quarante dirhams	47	650,00	Six cent cinquante dirhams
23	27 834,00	Trente-sept mille huit cent trente-quatre dirhams	48	700,00	Sept cent dirhams
24	7 440,00	Sept mille quatre cent quarante dirhams	49	150 000,00	Cent cinquante mille dirhams
25	930,00	Neuf cent trente dirhams	50	272 000,00	Deux cent soixante-deux mille dirhams

N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES	N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES
51	1 680,00	Mille six cent quatre-vingt dirhams	191	50 050,00	Cinquante mille cinquante dirhams
52	2 800,00	Deux mille six cents dirhams	192	19 120,00	Deux mille neuf cent vingt dirhams
53	4 800,00	Quatre mille huit cent soixante dirhams	193	611 800,00	Six cent onze mille huit cents dirhams
54	10 900,00	Dix mille neuf cents dirhams	194	10 800,00	Dix mille huit cents dirhams
55	840 000,00	Huit cent quarante mille dirhams	195	5 000,00	Cinq mille dirhams
56	43 200,00	Quarante-trois mille cinq cents dirhams	196	4 500,00	Quatre mille cinq cents dirhams
57	12 100,00	Deux mille deux cent quatre-vingt dirhams	197	54 375,00	Cinquante mille trois cent soixante-quinze dirhams
58	4 820,00	Quatre mille huit cent trente dirhams	198	2 320,00	Deux mille trois cent vingt dirhams
59	28 300,00	Vingt-huit mille trois cents dirhams	199	31 000,00	Cent quarante et un mille dirhams
60	90 000,00	Quatre-vingt-dix mille dirhams	200	114 300,00	Cent quatorze mille trois cents dirhams
61	52 420,00	Cinquante-deux mille quatre cent vingt dirhams	201	700 000,00	Sept cent mille dirhams
62	115 000,00	Cent quinze mille dirhams	202	217 500,00	Deux cent dix-sept mille cinq cents dirhams
63	186 000,00	Cent quatre-vingt-six mille dirhams	203	12 800,00	Doze mille huit cents dirhams
64	130 800,00	Cent trente mille huit cents			

N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES	N° DES LOTS	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN CHIFFRES	ESTIMATION (TTC) EN DHS EN LETTRES
151	54 500,00	Cinquante quatre mille cinq cents dirhams	150	42 750,00	Quarante deux mille sept cent cinquante dirhams
152	4 800,00	Quatre mille huit cents dirhams	157	1 834,00	Mille huit cent trente quatre dirhams
153	3 790,00	Trois mille sept cent quatre vingt dix dirhams	158	30 400,00	Trente mille quatre cents dirhams
154	30 000,00	Trente mille dirhams	159	13 725,00	Trois mille sept cent vingt cinq dirhams
155	14 880,00	Quatorze mille huit cent quatre vingt dirhams	160	50 200,00	Cinquante mille deux cents dirhams
156	13 000,00	Trois mille dirhams	161	43 100,00	Quarante trois mille cent dix dirhams
157	3 380,00	Trois mille trois cent quatre vingt dirhams	162	21 375,00	Vingt et un mille trois cent soixante quinze dirhams
158	77 000,00	Soixante sept mille dirhams	163	18 125,00	Dix huit mille cent vingt cinq dirhams
159	15 800,00	Seize mille huit cents dirhams	164	17 700,00	Dix sept mille sept cents dirhams
160	120 500,00	Cent vingt mille cinq cents dirhams	165	42 200,00	Quarante deux mille deux cents dirhams
161	10 200,00	Dix mille deux cents dirhams	166	79 200,00	Soixante neuf mille deux cents dirhams
162	1 425,00	Mille quatre cent vingt cinq dirhams	167	3 000,00	Trois mille dirhams
163	14 000,00	Quatorze mille dirhams	168	15 502,00	Quinze mille cinq cent cinquante deux dirhams
164	70 000,00	Soixante dix mille dirhams	169	7 100,00	Sept mille cent dirhams
165	9 000,00	Neuf mille dirhams	170	17 000,00	Dix sept mille dirhams
166	3 300,00	Mille trois cents dirhams	171	20 000,00	Vingt mille dirhams
167	227 600,00	Deux cent vingt sept mille six cents dirhams	172	242 800,00	Deux cent quarante deux mille huit cents dirhams
168	420 000,00	Quatre cent vingt mille dirhams	173	70 000,00	Soixante dix mille dirhams
169	100 000,00	Cent mille dirhams	174	700,00	Sept cents dirhams
170	32 000,00	Trente deux mille dirhams	175	1 700,00	Mille sept cents dirhams
171	13 000,00	Trois mille dirhams	176	2 240,00	Deux mille deux cent quarante dirhams
172	14 000,00	Quatorze mille dirhams	177	42 075,00	Quarante deux mille soixante quinze dirhams
173	100 000,00	Cent mille dirhams	178	450 000,00	Quatre cent cinquante mille dirhams
174	805 000,00	Huit cent cinq mille dirhams	179	2 340,00	Sept mille cinq cent quarante dirhams
175	13 440,00	Quinze mille quatre cent quarante dirhams	180	3 800,00	Trois mille huit cents dirhams
176	13 000,00	Quinze mille dirhams	181	1 540,00	Mille cinq cent quarante dirhams
177	37 800,00	Trente sept mille huit cents dirhams	182	14 200,00	Quatorze mille deux cents dirhams
178	13 200,00	Trois mille deux cents dirhams	183	20 400,00	Vingt mille quatre cents dirhams
179	84 500,00	Quatre vingt quatre mille cinq cents dirhams	184	2 220,00	Deux mille deux cent vingt dirhams
180	84 500,00	Quatre vingt quatre mille cinq cents dirhams	185	10 540,00	Dix mille cinq cents dirhams
181	5 680,00	Cinque mille six cent quatre vingt dirhams	186	9 000,00	Neuf mille dirhams
182	320 000,00	Trois cent vingt mille dirhams	187	2 500,00	Deux mille cinq cents dirhams
183	8 000,00	Huit mille dirhams	188	10 000,00	Dix mille dirhams
184	11 500,00	Onze mille cinq cents dirhams	189	364 000,00	Trois cent soixante quatre mille dirhams
185	2 300,00	Deux mille trois cents dirhams	190	12 500,00	Douze mille cinq cents dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 et au chapitre IV de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures.

Le dépôt des plis doit s'effectuer obligatoirement par voie électronique sur le Portail des Marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres peuvent être :

- Soit déposés au service de la commande publique de la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa sis à la Route Nationale N°1, Agadir, **au plus tard le 13/06/2025 avant 16H.**
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 et 07 du règlement de consultation.

المركز الاستشاري المعمول لها عنوانه: الطريق الوطنية رقم 1 ص.ب. 04 العنبر الجديدة  
Centre Hospitalo-Universitaire Souss Massa, Route nationale N°1, Agadir, au plus tard le 13/06/2025 avant 16H.  
Tel : 05 28 82 98 40, Fax : 05 28 82 98 41, E-mail : choussooussa@gmail.com

N° 243/PC

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BENI MELLAL KHENIFRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA

**AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE**  
(Séance publique)

Le 29/05/2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Beni Mellal-Khenifra à Khouribga, sis à avenue Bni Amir Khouribga, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale :

N° de CA	Objet	Heure D'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DH)	LE BUDGET PRÉVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES (en DH HT)
CAH12025	Études architecturales et suivi des travaux de remplacement des salles de classe type préfabriquées par salles en dur à la direction provinciale de Khouribga	12H15	-	2 330 000,00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Khouribga
- Soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Khouribga;
- Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation

N° 2875/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BEHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR  
N°.....

**AVIS RECTIFICATIF**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N°14/2025/CBG**

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix pour :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE SPORT OUED EL MAKHAZEN A BENGUERIR**

**Est rectifié comme suit :**

- L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de sept cent quarante et un mille huit cent neuf dirhams, 64 centimes (741 809,64 dhs).
- Le reste est sans changement dans l'avis de l'appel d'offres.

N° 2876/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BENI MELLAL KHENIFRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX**  
Au rabais ou à majoration  
(Séance publique)

Le 29/05/2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Beni Mellal-Khenifra à Khouribga, sis à avenue Bni Amir Khouribga, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts nationaux « Au rabais ou à majoration » :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heure D'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DH)	Certificat de qualification et de classification demandé	L'estimation du coût des prestations (en DH TTC)
01INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation au lycée qualifiant IBN YASSINE à Khouribga relevant de la direction provinciale de Khouribga, en lot unique	10H00	25 000,00 (vingt-cinq mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 380 000,00
02INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation du lycée IBN ROCHD à BOUJAAD relevant de la Direction Provinciale de Khouribga, en lot unique	10H15	15 000,00 (Quinze mille)	-	883 800,00
03INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation du lycée HASSAN II à OUED ZEM relevant de la Direction Provinciale de Khouribga, en lot unique.	10H30	30 000,00 (Trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 843 600,00
04INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation aux lycées collégiaux : MASSIRA et BOUJABID CHARQI ET TARIK BEN ZYAD à Khouribga relevant de la direction provinciale de Khouribga, en lot unique	10H45	25 000,00 (vingt cinq mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 485 600,00
05INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation de terrains de sport au lycée MAGHRIB KABIR à KHOURIBGA relevant de la Province de Khouribga, en lot unique	11H00	3500,00 (trois mille cinq cent)	-	192 000,00
06INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation de l'École NAHDA à Khouribga relevant de la Direction Provinciale de Khouribga, en lot unique.	11H15	15 000,00 (quinze mille)	-	834 000,00
07INV2025	Travaux de fourniture et pose de vidéo projecteur aux établissements pionniers relevant de la Direction Provinciale de Khouribga, en lot unique	11H30	10000,00 (dix mille)	-	723 600,00
08INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation SS ROUACHED relevant de la direction provinciale de Khouribga	11h45	12 000,00 (douze mille)	-	716 232,00
09INV2025	Études technique et suivi des travaux de remplacement des salles de classe type préfabriquées par salles en dur à la direction provinciale de Khouribga, en lot unique.	12H00	1000,00	D14 -D15-D16 OU D1 (ancien système)-	54 600,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2877/PA

Royaume du Maroc  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »  
 N° : 09/S/2025  
 En lot unique

Le 22/05/2025 à 10 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » pour objet : Travaux D'aménagement et de Réhabilitations du Lycée Collégial Pionnière AHMED TAIEB BENHIMA relevant de La Direction Provinciale de Safi, AREF M/S.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les estimations des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit : 721 882,86 DH TTC (Sept Cent Vingt Un Mille Huit Cent Quatre Vingt Deux Dirhams 86 Centimes TTC)  
 Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 12 000,00 DH (Douze Mille Dirhams)  
 Le contenu, la présentation et le dépôt des

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation  
**N° 2878/PA**

Royaume du Maroc  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »  
 N° : 10/S/2025  
 En lot unique

Le 22/05/2025 à 11 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à ma-

majoration » pour objet : Travaux D'aménagement et de Réhabilitations du Lycée Collégial Pionnière AHMED AMINE relevant de La Direction Provinciale de Safi, AREF M/S.  
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Les estimations des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée comme suit : 763 626,00 DH (Sept Cent Soixante Trois Mille Six Cent Vingt Six Dirhams TTC)  
 Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 13 000,00 DH (Treize Mille Dirhams)  
 Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation  
**N° 2879/PA**

Royaume du Maroc  
  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

**Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »**  
**N° : 07/S/2025 En Quatre (04) lots séparés**

Le 21/05/2025 à 10 :00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur offres de prix En Quatre (04) lots séparés pour :

Lot n°	Objet	Estimation des couts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école Abderrahim Bouabid à la CT Gzoula, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	335 412,00 Dh	6500,00 Dh
2	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école Abi Dar Al Ghaffari à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi ;	314 901,60 Dh	6000,00 Dh
3	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'école Ezzouhor à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	306 676,80 Dh	6000,00 Dh
4	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'unité centrale Zaouite Erradi à la CT Ayer, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	234 490,85 Dh	4500,00 Dh

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation**  
**N° 2880/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Province d'Essaouira  
 Commune Mejji

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N° 04/2025/CM**

Le **mardi 03 juin 2025 à 11H00**, il sera procédé dans le siège de la Commune Mejji, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

**Travaux de la reconstruction du réseau de distribution d'eau au douar el gouraa (ait ahmed ben ali- ait el boualami- ait lmaydi- ait boutaour- ait ben fadma- lahmaydate- ait ben yafou- ait boudlal- ait souldi) à la commune Mejji, Province Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Seize mille Dirhams (16 000,00) Dirhams.**

L'estimation des couts des prestations est fixée à la somme de : **Huit cent mille deux cent cinq Dirhams soixante centimes (800 205,60 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Un dossier technique comprenant :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
C	C1	5

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

**N° 2882/PA**

Royaume du Maroc  
  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION  
 Région Marrakech-Safi  
 Direction Provinciale de Safi

**Appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »**  
**N° : 08/S/2025 En Trois (03) lots séparés**

Le 21/05/2025 à 12 :00h, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimachk n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert national sur offres de prix Trois (03) lots séparés pour :

Lot n°	Objet	Estimation des couts des prestations en Dirhams TTC	Cautionnement provisoire
1	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de lycée collégial Oued El Makhazine à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	601 440,00 Dh	12 000,00 Dh
2	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'écoles Idriss Bennacer à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	310 524,00 Dh	6000,00 Dh
3	Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de l'écoles Sidi Ouassel à la CT de Safi, province de Safi, AREF Marrakech Safi.	287 454,00 Dh	5 500,00 Dh

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation**  
**N° 2881/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL  
N° 06/2025/BP/PAZ  
Le 30 Mai 2025 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert national sur offres de prix pour : Travaux de reconstruction des quartiers sous équipés et aménagement des espaces verts à la C.T Afourer Province Azilal : Lot n° 1 : Travaux d'achèvement d'aménagement des quartiers Alouz et Lpam Lot n° 2 : Travaux d'aménagement des pistes et construction des routes aux douars Bouklat et Tighbula

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Lot n° 1 : seize mille dirhams (16.000,00Dh) Lot n° 2 : dix-huit mille dirhams (18.000,00Dh)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : huit cent trente-trois mille sept cent douze dirhams (833 712,00 DH) Lot n° 2 : neuf cent vingt-neuf mille quatre-vingt-huit dirhams (929 088,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

N° 2885/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL  
D'AZILAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 07/2025/B.P/PAZ  
Le 30 Mai 2025 à 11 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : \* Adduction en eau potable des douars Tabaarait ,Taourirt Nouffa et Ait Hmad à la CT Taguleft province Azilal

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : neuf Mille Dirhams (9.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre Cent quatre-vingt-six Mille sept cent vingt Dirhams, 00 Cts (486 720,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret N° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B/ Ce marché est réservé à la très petite, petite et moyenne entreprise, aux coopératives et aux unions de coopératives.

N° 2886/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE REHAMNA  
COMMUNE DE  
BENGUERIR  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERTSIMPPLIFIE  
N°17/2025/CBG  
Appel d'offres est réservé à la très petite, à la petite et moyenne entreprise, à la coopérative, à l'union de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le 22/05/2025 à 11 H, il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : L'ENTRETIEN COURANT DES VOIES (Réfection des nids de poules aux voies de la Commune de Benguerir)

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent quatre-vingt-huit mille dirhams (288 000,00dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes à l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 2888/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BOULEMANE  
CERCLE DE MISSOUR  
CAIDAT DE MISSOUR  
COMMUNE  
DE OUIZEGHT  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERTS  
SIMPLIFIES N° :  
01/2025/CO

Le lundi, 19 mai 2025 à 11 H, il sera procédé à la salle des réunions de la commune de Ouizeght, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix N° : 01/2025/CO relatif à : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SEGUIAS AUX DOUARS TAGUENTCHA, IGHARME OUFELLA TAGOURASTE TADMAYA, AATCHANA ET D'UN BASSIN D'ACCUMULATION AU DOUAR OUFRID RELEVANT DE LA COMMUNE DE OUIZEGHT

Le maître d'ouvrage est : la commune Territoriale de Ouizeght.

Les dossiers d'appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du maître d'ouvrage s'élève à la somme de : Deux-cent quatre-vingt-neuf mille quatre-cent vingt-huit dirhams (289428,00 dhs).

La caution provisoire est fixée à la somme de : Cinq mille cinq-cents dhs (5500,00 dhs).

Le cautionnement provisoire doit être déposé par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° : 1692-23 (23 juin 2023).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°: 6 du règlement de consultation.

N° 2889/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE BOULEMANE  
CERCLE DE MISSOUR  
CAIDAT DE MISSOUR  
COMMUNE  
DE OUIZEGHT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIES N° : 03/2025/CO  
Le lundi, 19 mai 2025 à 12 H, il sera procédé à la salle des réunions de la commune de Ouizeght, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offres de prix N° : 03/2025/CO relatif à : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RESERVOIRS D'EAU POTABLE AUX DOUARS TAGUENTCHA, TAGOURASTE ET OUFRID ET EQUIPEMENT DE PUITTS EN MOYENS DE POMPAGE SOLAIRE AU DOUAR TAGUENTCHA

Le maître d'ouvrage est : la commune Territoriale de Ouizeght.

Les dossiers d'appels d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du maître d'ouvrage s'élève à la somme de : Cent soixante mille neuf-cent cinquante dirhams, 20 cts (160951,20 dhs).

La caution provisoire est

fixée à la somme de : Deux mille cinq cent dirhams (2500,00 dhs)

Le cautionnement provisoire doit être déposé par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° : 1692-23 (23 juin 2023).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation du maître d'ouvrage s'élève à la somme de : Quatre-cent vingt-quatre mille six-cent-vingt dhs (424620,00 dhs).

La caution provisoire est fixée à la somme de : huit mille quatre-cent dhs (8400,00 dhs).

Le cautionnement provisoire doit être déposé par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la Ministre de l'économie et des finances chargé du budget N° : 1692-23 (23 juin 2023).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°: 6 du règlement de consultation.

N° 2890/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Jeunesse,  
de la Culture et  
de la Communication  
Département  
de la Jeunesse  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION REGIONALE  
FES/MEKNES  
DIRECTION PROVINCIALE DE  
BOULEMANE  
AVIS AO OUVERT  
SIMPLIFIE SUR  
OFFRES DES PRIX  
N°01/2025

N° 01/2025/DP/MJCCB  
LE 20 MAI 2025 à 10h30mn du matin il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale du ministère de la Jeunesse , de la Culture et de la Communication-Département de la Jeunesse - de Boulemane à Missour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La restauration collective des colonies de vacances relevant de la direction Provinciale à Boulemane du ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication-département jeunesse-BOULEMANE

Maître d'ouvrage : Directeur provincial du Ministère de la Jeunesse , de la Culture et de la Communication-Département de la Jeunesse - de Boulemane

Cautionnement provisoire est fixé à : 11.500,00 DHS (Onze mille Cinq dirhams).

Les estimations des coûts des prestations sont fixées à la somme suivante : 576989,24Dhs= Cinq cent soixante seize mille neuf cent quatre vingt neuf dirhams , 24 cts » TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la Jeunesse , de la Culture et de la Communication-Département de la Jeunesse - de Boulemane à Missour .

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du

décret relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 2891/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL  
ET DES EAUX ET FORETS  
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
CENTRE REGIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE DE KENITRA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE A MAJORATION  
N°1/2025/CRRAK  
« RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS »

Le lundi 19 mai 2025 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions au siège de l'Institut National de la Recherche Agronomique, sis à avenue de la Victoire à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration sur offres de prix N°1/2025/CRRAK pour les prestations de nettoyage des bâtiments administratifs relevant du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre-vingt-sept mille Sept cent quarante-sept dirhams et vingt centimes Toutes Taxes Comprises (187 747,20 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trois Mille Cinq Cent Dirhams (3 500,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions des coopératives et auto-entrepreneurs. En application des dispositions de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 2892/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé et de  
la Protection Sociale  
Région de CASA-SETTAT  
Délégation Provinciale  
de NOUACEUR  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 2/2025  
(Séance publique)

Le 03/06/2025 à 11 Heures,  
il sera procédé, dans la salle  
de réunion de la délégation  
« sis au siège de la  
délégation du ministère de  
la santé et la protection  
sociale à la province  
NOUACEUR Lotissement  
DIAR ESSAFA  
BOUSKOURA (Coté du  
Collège AHMED LHIBA), à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
national pour :

L'ACQUISITION,  
L'INSTALLATION ET LA  
MISE EN MARCHÉ D'UN  
ASCENSEUR AU NIVEAU  
DU CENTRE  
DIAGNOSTIC DU  
CENTRE HOSPITALIER  
PRINCE HERITIER  
MOULAY EL HASSAN  
RELEVANT DE LA  
PROVINCE NOUACEUR  
(lot unique).

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail marocain des  
marchés publics  
www.marchespublics.gov.ma  
www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
comme suit : 400000,00dhs

(Quatre cent mille dirhams  
T.T.C.)

Le cautionnement  
provisoire qui doit être  
constitué et déposé par voie  
électronique, est fixé à la  
somme de : 7000,00dhs  
(Sept mille dirhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32, 33 et 34 du décret n° 2-  
22-431 du 15 Chaaban 1444  
(8/03/2023) relatif aux  
marchés publics

Les concurrents doivent  
déposer leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
www.marchespublics.gov.ma  
conformément à  
l'Arrêté du Ministre  
Délégué auprès de la  
Ministère de l'Economie et  
des Finances, chargé du  
Budget n°1692-23 du 4 hija  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

Les documentations  
techniques :

- Liste de colissage ;
- Des Prospectus précisant  
le descriptif détaillé de tous  
les articles techniques ;

Exigée par le dossier  
d'appel d'offres peuvent  
être :

- o Soit déposées contre  
réception dans le bureau  
des marchés de la  
délégation sis au siège de la  
délégation de la santé et la

protection sociale à la  
province NOUACEUR  
Lotissement DIAR ESSAFA  
BOUSKOURA (Coté du  
Collège AHMED LHIBA)  
avant 16 Heures 30 Mn du  
02/06/2025

o Soit remis séance tenante  
au président de la  
commission d'ouverture  
des plis ;

Les dossiers d'appel  
d'offres et les documents  
techniques soumis,  
envoyés ou remis après la  
date limite spécifiés ne  
seront pas acceptés.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation

N° 2893/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION  
CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
CERCLE DE SETTAT  
JANOUBIA  
CAIDAT DE GUISSER  
COMMUNE DE GUISSER  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 02/2025

Le 29/05/2025 à 11h, il sera  
procédé au siège de la  
commune de Guisser à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert  
national concernant : Acquisi-  
tion et livraison de deux  
(02) Véhicules de conduite  
intérieure pour le compte  
de la Commune de Guisser  
marché n° 02/2025.

Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pub-  
lics : www.marchespub-  
lics.gov.ma.

- L'estimation du coût des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de Trois cent  
mille dirhams (300 000 ,00  
dhs) TTC.

- Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme  
Quatre mille cinq cent di-  
rhams (4.500,00 dirhams).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 04 du règle-  
ment de la consultation.

N° 2894/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CERCLE DE LAKHSSAS  
CAIDAT DE TIGHIRT  
COMMUNE DE TIGHIRT  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL SUR OFFRES  
DES PRIX N°01/2025/  
BC/Tighirt

Le 03 juin 2025 à 11H00 du  
matin, il sera procédé, dans  
le bureau du président de  
la commune de Tighirt sis  
au siège de la commune de  
Tighirt, à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'of-  
fres ouvert, national, sur of-  
fres des prix portant sur

Travaux de construction de  
deux châteaux d'eau aux  
doux Tamguert et Agni  
Ikhnoufa ,commune de Ti-  
ghirt, province de Sidi Ifni;  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pub-  
lics accessible à l'adresse:  
www.marchespublics.gov.  
ma.

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :Cent soixante  
mille deux cent sept di-  
rhams et 20 cen-  
times(160.207,20 dhs)

Le cautionnement provi-  
soire est fixée à la somme  
de :Trois mille cent dirhams  
00 centimes (3 100,00 dhs) .

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret n° : 2-22-431  
du 08 mars 2023 relatif aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse  
www.marchespublics.gov.  
ma.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° :5 du règle-  
ment de consultation.

N° 2895/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUI-  
PEMENT DE L'EAU  
SERVICE DE L'EQUIPE-  
MENT, DU TRANSPORT  
ET DE LA LOGISTIQUE  
DE SIDI SLIMANE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE  
N° AOSS/08/2025

Le 20/05/2025 à 10h00mn,  
il sera procédé dans les bu-

reaux du Service de l'Equi-  
pement du Transport et de  
la Logistique de Sidi Sli-  
mane, Avenue Al Amn Sidi  
Slimane, à l'ouverture des  
plis relatifs à l'appel d'of-  
fres ouvert Simplifié sur of-  
fres de prix, pour :  
Achat de l'habillement  
pour le personnel du Ser-  
vice de l'Equipement du  
Transport et de la Logis-  
tique de Sidi Slimane Plan  
de campagne 2025.

Le dossier d'appel d'offres  
ouvert simplifié peut être  
téléchargé à partir du por-  
tail des marchés publics : «  
www.marchéspublics.gov.  
ma.»

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: 1 000,00 dhs « Mille Di-  
rhams ».

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de :54 000,00dhs  
(Cinquante-Quatre Mille  
Dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 34 du décret relatif  
aux marchés publics.

Le dépôt des plis ne peut  
être qu'électroniquement  
sur www.marchespublics.  
gov.ma en application de  
l'arrêté du Ministre délégué  
auprès de la ministre de  
l'Economie et des Finances,  
chargé du budget n°1692-  
23 du 23/06/2023 relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 5 du règlement  
de consultation.

N° 2896/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DE L'EAU  
SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE  
DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**  
**N° AOSS/07/2025**

Le 29/05/2025 à 10H00mn, il sera procédé dans les bureaux du Service de  
l'Equipement du Transport et de la Logistique de Sidi Slimane, Avenue Al Amn Sidi  
Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix,  
pour : **Etude géotechnique pour la reconstruction de l'ouvrage d'art situé au PK  
29+100 de la RR411 dans le Province de Sidi Slimane.**

Le dossier d'appel d'offres ouvert national peut être téléchargé à partir du portail des  
marchés publics : « [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma). »

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **2 000,00 dhs « Deux mille  
dirhams ».**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la  
somme de : **113 904,00dhs (Cent treize mille neuf cent quatre dirhams) TTC.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être  
conformes aux dispositions de l'article 9 du règlement de consultation.

Le dépôt des plis ne peut être qu'électroniquement sur  
[www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma) en application de l'arrêté du Ministre délégué auprès  
de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget n°1692-23 du  
23/06/2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces  
relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de  
consultation.

**Un dossier technique comprenant :**

Une copie conforme à l'original du certificat de qualification et de classification  
des entreprises de BTP :

Secteur	Catégorie	Qualifications exigées
EG	3	EG5

N° 2898/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
COMMUNE DE KHENIFRA  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL N° : 12/2025**

Le 03 Juin 2025 à Onze (11) heures il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de la commune de  
Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : **TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT DU BOULEVARD MOHAMMED V**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse  
[www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf millions cent  
mille six cent quatre-vingt-deux Dirhams, 00 CTS TTC (9.100.692, 00 DHS TTC).**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent quatre-vingt-deux Mille Dirhams, 00 CTS TTC  
(182.000,00 DHS).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des  
articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics  
accessible à l'adresse [www.marchéspublics.gov.ma](http://www.marchéspublics.gov.ma).

Les pièces justificatives des **Dossier administratif, Dossier technique et Les pièces complémentaires exigées  
par le dossier d'appel d'offres** à fournir sont celles prévues par l'article 22 du décret n° 2-22-431 précité, et par l'article  
7 du règlement de consultation.

Les fiches techniques ou les prospectus et les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres  
doivent être déposés au service des marchés de la commune de Khénifra comme indiqué par l'article 11 du  
règlement de consultation.

- La participation à la présente consultation est subordonnée à la remise des candidats :

\* Un certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'originale Suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	4	B.6 et B.11
J	4	J4

N° 2897/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAOURIRT  
COMMUNE SIDI ALI BELKACEM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° : 07/2025/CSAB  
Le Mercredi 04/06/2025 à 11heures, il sera procédé, dans le bureau du Président de la Commune Sidi Ali Belkacem, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert National sur offres de prix relatif à : ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE

DEUX (02) PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE SIDI ALI BELKACEM – PROVINCE TAOURIRT REGION DE L'ORIENTAL. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - 34920.00 DH (Trente Quatre Mille Neuf Cent Vingt Dirhams TTC)  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: (680,00 DH) Six Cent Quatre Vingt Dirhams. Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de Consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activités : routes, Autoroutes et transport (D4) et ouvrages d'ART et (D5)

**N° 2899/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAROUJANT  
CT LAGFIFAT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 04/2025

Le 11/06/2025 à 11 heures, Il sera procédé dans le siège de la commune Lagfifat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE VOIE EXPRESS –DOUAR LAHDIB ZAOUJAT SIDI AYAD CT LAGFIFAT ,PROVINCE DE TAROUJANT ».

Le dossier d'appel d'offres être téléchargé à partir du portail des marchés public, à partir de l'adresse électronique suivante : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinquante mille dirhams "50000.00 dhs". L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de (3 728 979.00 dhs ,etc) trois millions sept cent vingt-huit mille neuf cent soixante-dix-neuf Dirham toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-31-32-34 ET 135 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 23-06-2023.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

**N° 2900/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 08/2025 / BP

Le 29 Mai 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 08/2025/BP portant sur : Travaux De Mise À Niveau Des Centres Des Communes Relevant De La Province De Sidi Ifni : Arbaa Ait Abdellah Et Sidi Abdellah Ou Belaid.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Onze Millions Cinq Cent Soixante-Huit Mille Sept Cent Quatre Vingt Deux Dirhams et 40 Cts (11 568 782,40 Dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Cent Trente Mille Dirhams (230 000, 00 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règle-

ment de consultation.  
**N° 2901/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION GUELMIM-OUED NOUN  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 09/2025 / BP

Le 30 Mai 2025 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Sidi Ifni sis à (Salle des réunions) sis à

Quartier AL FATEH VILLE SIDI IFNI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national, sur offres des prix N° 02/2025/BP portant sur : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX LIAISONS ROUTIÈRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE SIDI H'SAINE OU ALI SUR UNE LONGUEUR DE 6,51 KM, PROVINCE DE SIDI IFNI.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cinq millions huit cent soixante-trois mille huit cent trente-quatre Dirhams et 56 Cts (5 863 834,56 dhs).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cent mille Dirhams (100 000, 00 dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du règlement de consultation.

**N° 2902/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI

**AVIS DE REPORT  
D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 05/2025/ BP**

Le Président du Conseil Provincial de Sidi Ifni porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert national N°05/2025/BP, paru au journal Libération numéro 10483 en date du 12-13 Avril 2025 a été reporté à la date du 22 Mai 2025 à 11h 00min.

A noté que la rectification effectuée au niveau de l'avis de l'appel d'offres susvisé porte uniquement sur la date d'ouverture des plis.

En effet, le reste du contenu de cet avis reste sans changement.

**N° 2906/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI

**AVIS DE REPORT  
D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 04/2025/ BP**

Le Président du Conseil Provincial de Sidi Ifni porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international N°04/2025/BP, paru au journal Libération numéro 10482 en date du 11 Avril 2025 a été reporté à la date du 20 Mai 2025 à 11h 00min.

A noté que la rectification effectuée au niveau de l'avis de l'appel d'offres susvisé porte uniquement sur la date d'ouverture des plis.

En effet, le reste du contenu de cet avis reste sans changement.

**N° 2905/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE SIDI IFNI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SIDI IFNI

**AVIS DE REPORT  
D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 03/2025/ BP**

Le Président du Conseil Provincial de Sidi Ifni porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert international N°03/2025/BP, paru au journal Libération numéro 10483 en date du 12-13 Avril 2025 a été reporté à la date du 19 Mai 2025 à 11h 00min.

A noté que la rectification effectuée au niveau de l'avis de l'appel d'offres susvisé porte uniquement sur la date d'ouverture des plis.

En effet, le reste du contenu de cet avis reste sans changement.

**N° 2904/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M

**AVIS DE REPORT**

Le gouverneur de la province de Midelt porte à la connaissance du public que les séances d'ouvertures des plis concernant les consultations architecturales ouvertes simplifiées N° 01 :02 :04/INDH /2025 et la consultation architecturale ouverte national N°03/INDH/2025 ont été reportées, les nouvelles dates de remises des offres sont fixées comme suit :

- CAS N° 01/INDH/2025 : le 26/05/2025 à 09H30
- CAS N° 02/INDH/2025 : le 26/05/2025 à 11H30
- CAO N° 03/INDH/2025 : le 29/05/2025 à 11H00
- CAS N° 04/INDH/2025 : le 30/05/2025 à 10H00

**N° 2903/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale Du Préscolaire  
& des Sports AREF de  
Casablanca - Settat  
Direction Provinciale  
El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Admini-  
stratives et Financières,  
des Constructions, des  
Equipements et  
du Patrimoine  
Appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration"  
N°04/1/25  
(Séance publique)

Il sera procédé, le 19 mai  
2025 à partir de 9 heures 30  
minutes, dans les Locaux de  
la Direction Provinciale El  
Fida Mers Sultan (sise à 24  
Rue de Rome Casablanca) à  
l'Ouverture, en séance pub-  
lique, des plis relatifs à  
l'appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration" ayant pour  
objet les Travaux d'aména-  
gement et de réhabilitation  
du lycée collégial pionnier  
Attahadi, relevant de la di-  
rection provinciale El Fida  
Mers Sultan,  
Le retrait du dossier d'appel  
d'offres s'effectue par voie  
électronique via le Portail  
Marocain des Marchés Pub-  
lics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître  
d'ouvrage (en Dirhams  
Toutes Taxes Comprises) est  
fixée comme suit :  
526 874,40 Dirhams TTC  
(Cinq cent vingt six mille  
huit cent soixante quatre  
Dirhams quarante Centimes  
Toutes Taxes Comprises)  
Montant de la caution pro-  
visoire 10500,00 dirhams  
(dix mille cinq cents Di-  
rhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 135 du décret no 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444 (08  
mars2023) relatif aux mar-  
chés publics et à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique sur le por-  
tail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 et 10 du Ré-  
glement de Consultation.  
N° 2907/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale Du Préscolaire &  
des Sports  
AREF de Casablanca  
- Settat  
Direction Provinciale  
El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Admini-  
stratives et Financières,  
des Constructions, des  
Equipements et  
du Patrimoine  
Appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration"  
N°05/1/25  
(Séance publique)

Il sera procédé, le 19 mai  
2025 à partir de 10 heures 30  
minutes, dans les Locaux de  
la Direction Provinciale El  
Fida Mers Sultan (sise à 24  
Rue de Rome Casablanca) à  
l'Ouverture, en séance pub-  
lique, des plis relatifs à  
l'appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration" ayant pour  
objet les Travaux d'aména-  
gement et de réhabilitation  
du lycée collégial pionnier :  
Laayoune, relevant de la di-  
rection provinciale El Fida  
Mers Sultan.  
Le retrait du dossier d'appel  
d'offres s'effectue par voie  
électronique via le Portail  
Marocain des Marchés Pub-  
lics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître  
d'ouvrage (en Dirhams  
Toutes Taxes Comprises) est

fixée comme suit : 925 560  
,00 TTC dirhams (Neuf cent  
vingt-cinq mille cinq cent  
soixante Dirhams Toutes  
Taxes Comprises)  
Montant de la caution pro-  
visoire : 18500,00 Dirhams  
(dix huit mille cinq cents  
Dirhams)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 135 du décret no 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444 (08  
mars2023) relatif aux mar-  
chés publics et à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique sur le por-  
tail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 et 10 du Ré-  
glement de Consultation.  
N° 2908/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale Du Préscolaire  
& des Sports AREF de Ca-  
sablanca - Settat  
Direction Provinciale  
El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Admini-  
stratives et Financières,  
des Constructions,  
des Equipements et  
du Patrimoine  
Appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration"  
N°06/1/25  
(Séance publique)

Il sera procédé, le 19 mai  
2025 à partir de 11 heures 30  
minutes, dans les Locaux de  
la Direction Provinciale El  
Fida Mers Sultan (sise à 24  
Rue de Rome Casablanca) à  
l'Ouverture, en séance pub-  
lique, des plis relatifs à

l'appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration" ayant pour  
objet les Travaux d'aména-  
gement et de réhabilitation  
de 2(deux) lycées collégiaux  
pionniers : Smara et Zineb  
Nezwawia, relevant de la di-  
rection provinciale El Fida  
Mers Sultan.  
Le retrait du dossier d'appel  
d'offres s'effectue par  
voie électronique via le Por-  
tail Marocain des Marchés  
Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître  
d'ouvrage (en Dirhams  
Toutes Taxes Comprises) est  
fixée comme suit :  
730 840,80 dirhams TTC  
(Sept cent trente mille huit  
cent quarante Dirhams qua-  
tre-vingts Centimes Di-  
rhams Toutes Taxes  
Comprises)  
Montant de la caution pro-  
visoire : 14600,00 dirhams  
(quatorze mille six cents Di-  
rhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 135 du décret no 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444 (08  
mars2023) relatif aux mar-  
chés publics et à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique sur le por-  
tail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 et 10 du Ré-  
glement de Consultation.  
N° 2909/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale Du Préscolaire  
& des Sports  
AREF de Casablanca  
- Settat  
Direction Provinciale El

Fida Mers Sultan  
Service des Affaires Admini-  
stratives et Financières,  
des Constructions, des  
Equipements et  
du Patrimoine  
Appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration"  
N°07/1/25  
(Séance publique)

Il sera procédé, le 19 mai  
2025 à partir de 12 heures 30  
minutes, dans les Locaux de  
la Direction Provinciale El  
Fida Mers Sultan (sise à 24  
Rue de Rome Casablanca) à  
l'Ouverture, en séance pub-  
lique, des plis relatifs à  
l'appel d'offres national  
simplifié ouvert au "rabis  
ou à majoration" ayant pour  
objet les travaux d'aména-  
gement et de réhabilitation  
de l'école primaire pion-  
nière MOUACUIA BNOU  
ABI SOUFIYANE, relevant  
de la direction provinciale  
EL FIDA MERS SULTAN,  
Le retrait du dossier d'appel  
d'offres s'effectue par voie  
électronique via le Portail  
Marocain des Marchés Pub-  
lics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître  
d'ouvrage (en Dirhams  
Toutes Taxes Comprises) est  
fixée comme suit :  
370 744,80 Dirhams TTC  
(trois cent soixante-dix  
mille sept cent quarante-  
quatre Dirhams quatre-  
vingts Centimes dirhams  
Toutes Taxes Comprises).  
Montant de la caution pro-  
visoire : 7 400,00 dirhams  
(sept mille quatre cents Di-  
rhams)

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30,  
32 et 135 du décret no 2-22-  
431 du 15 chaabane 1444 (08  
mars2023) relatif aux mar-  
chés publics et à l'arrêté du  
ministre délégué auprès de  
la ministre de l'économie et  
des finances, chargé du  
budget n° 1692-23 du 4 hja  
1444 (23 juin 2023) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures, des documents  
et des pièces relatifs aux  
marchés publics.

Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique sur le por-  
tail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 9 et 10 du Ré-  
glement de Consultation.  
N° 2910/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'EAU  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OVERT NATIONAL  
N° 12/2025/DGM

Le 03/06/2025 à 10h, il sera  
procédé, dans les bureaux  
de la Direction Générale de  
la Météorologie à l'ouver-  
ture d'offres ouvert national sur  
offres de prix  
n°12/2025/DGM du  
03/06/2025, pour l'achat  
de matériel de cuisine du  
restaurant de la Direction  
Générale de la Météorologie  
(Préfecture d'arrondis-  
sement Hay Hassani)  
Le dossier d'appel d'offres  
doit être téléchargé à partir  
du portail des marchés pub-  
lics accessible à l'adresse:  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
- L'estimation des coûts  
établie par le maître d'ou-  
vrage est fixée à la somme de :

414 360,00 dhs TTC (Quatre  
cent quatorze mille et trois  
cent soixante Dirhams TTC)  
- Le cautionnement pro-  
visoire est fixé à la somme de:  
Huit milles (8000,00 dhs).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des docu-  
ments des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 30  
à 34 du décret 2-22-431 rela-  
tif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent dé-  
poser leurs dossiers par  
voie électronique dans le  
portail des marchés publics  
accessible à l'adresse :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives  
à fournir, sont celles pré-  
vues par l'article n° 8 du ré-  
glement de consultation.  
N° 2911/PA

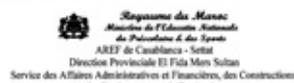


**Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabis ou à majoration" N°09/1/25 (Séance publique)**

Il sera procédé, le 19 mai 2025 à partir de 15 heures 30 minutes, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'Ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabis ou à majoration" ayant pour objet les travaux d'aménagement et de réhabilitation de 3(trois) écoles primaires pionnières, relevant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, répartis en 3 (trois) lots à savoir : Lot 1 : L'école primaire ABDERRAHMAN BNOU HICHAM, Lot 2 : L'école primaire RAHAL MESKINI, lot 3 : L'école primaire ALLAL BNOU ABDELLAH.  
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

N° de lot	Objet des lots	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
1	L'école primaire ABDERRAHMAN BNOU HICHAM	338 594,40	Trois cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Dirhams quarante Centimes	6 700,00	Six mille sept cents Dirhams
2	L'école primaire : RAHAL MESKINI	318 302,40	Trois cent dix-huit mille trois cent deux Dirhams quarante Centimes	6 300,00	Six mille trois cents Dirhams
3	L'école primaire : ALLAL BNOU ABDELLAH	258 559,20	Deux cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante neuf Dirhams vingt Centimes	5 100,00	Cinq mille cent Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.  
N° 2913/PA



**Appel d'offres national simplifié ouvert au "rabis ou à majoration" N° 08/1/25 (Séance publique)**

Il sera procédé, le 19 mai 2025 à partir de 14 heures 30 minutes, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'Ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres national simplifié ouvert au "rabis ou à majoration" ayant pour objet les travaux d'aménagement et de réhabilitation de 4 (quatre) écoles primaires pionnières, relevant de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, répartis en 3 (trois) lots à savoir : Lot 1 : Les écoles primaires IBN ZAYDOUNE et EL FIDA, Lot 2 : L'école primaire : ZERKTOUNI, lot 3 : L'école ABI DAR ELGHIFARI  
Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
L'Estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

N° de lot	Objet des lots	Montant de l'estimation en chiffres TTC (en dirhams)	Montant de l'estimation en lettres TTC (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en chiffres (en dirhams)	Montant de la caution provisoire en lettres (en dirhams)
1	Les écoles primaires : IBN ZAYDOUNE, et ELFIDA	360 079,20	trois cent soixante mille soixante dix neuf Dirhams vingt Centimes	7 200,00	sept mille deux cents Dirhams
2	L'école primaire : ZERKTOUNI	316 197,60	trois cent seize mille cent quatre-vingt dix sept Dirhams soixante Centimes	6 300,00	six mille trois cents Dirhams
3	L'école primaire : ABI DAR ELGHIFARI	320 142,00	trois cent vingt mille cent quarante deux Dirhams	6 400,00	six mille quatre cents Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret no 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars2023) relatif aux marchés publics et à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 et 10 du Règlement de Consultation.  
N° 2912/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale  
Du Préscolaire  
et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT NATIONAL  
N°16/1/2025

Le Vendredi 30 Mai 2024 à 11h00, il sera procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national au rabais ou à majoration N° 16/1/2025 en lot unique, qui a pour objet : Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Abdelkrim El-khattabi à la commune de Mohammedia, relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
• 1 872 228,00 DHS TTC (UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT HUIT DIRHAMS TOUTE TAXE COMPRISE). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : •36 000,00 DHS (Trente Six Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 09 du règlement de consultation.  
**N° 2915/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale  
Du Préscolaire  
et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE  
D'EDUCATION ET DE  
FORMATION  
DE LA REGION  
DE CASABLANCA-  
SETTAT DIRECTION  
PROVINCIALE DE  
MOHAMMEDIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT NATIONAL  
SUR OFFRES DE PRIX  
N° 15/1/2025

Le Vendredi 30 Mai 2025 à 10h00mn du matin, il sera

procédé, dans la Salle de Réunion au siège de la Direction Provinciale de Mohammedia sise à l'angle Bd Mohammed V et rue Brahim ERROUDANI-Mohammedia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offre de prix N° 15/1/2025 relatif aux Contrôle technique et suivi des travaux de construction et d'extension des établissements relevant de la direction provinciale de Mohammedia en 05 lots séparés, comme suit :

Lot 01 : Contrôle technique et suivi des travaux de construction de (07) sept salles de classes de préscolaire réparties comme suit : (02) Deux salles de classe préscolaires au satellite Mjadba à la commune de Sidi Moussa El Majdoub, (02) Deux salles de classe préscolaires au satellite Moualine Laarsa, (01) Une salle de classe préscolaire au satellite Souk, (01) Une salle de classe préscolaire à l'école Sidi Moussa Ben Ali et (01) Une salle de classe préscolaire à l'école Sidi Laarbi à la commune Sidi moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot 02 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de deux écoles primaires par (08) huit salles de classes réparties comme suit : (06) six salles de classe à l'école Ouled Sidi abdenbi à la Commune d'Ech-chalalate et (02) deux salles de classe au satellite Laatama à la commune Sidi Moussa Ben Ali; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot 03 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de trois écoles primaires par (08) huit salles de classes réparties comme suit : (04) quatre salles de classe à l'école Badr , (02) deux salles de classe à l'école Zerktouni à la commune d'Ech-chalalate et (02) deux de classe à l'école Alkadi Aiad à la commune de Ben Yakhlef; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot 04 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de (06) six salles de classe au lycée qualifiant Abou bakker Esseddik à la commune d'Ech-chalalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Lot 05 : Contrôle technique et suivi des travaux d'extension de (04) quatre salles de classe au lycée qualifiant Ibn Hazm à la commune d'Ech-chalalate ; Relevant de la direction provinciale de Mohammedia, AREF-CS.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
• Lot 01 : 20 000,00 DHS TTC (Vingt Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).  
• Lot 02 : 25 000,00 DHS TTC (Vingt Cinq Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

• Lot 03 : 25 000,00 DHS TTC (Vingt Cinq Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).  
• Lot 04 : 20 000,00 DHS TTC (Vingt Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).  
• Lot 05 : 15 000,00 DHS TTC (Quinze Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 ( 8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 2916/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts  
Office régional de Mise en valeur agricole du Tadla N°: ...../DDA/BAM  
Fquih Ben Salah, le...  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N°30/2025/DDA du 30/05/2025

OFFRES OUVERT - SEANCE PUBLIQUE  
Le 30/05/2025 à 12 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°30/2025/DDA du 30/05/2025, pour l'acquisition, installation et livraison de matériel agricole et équipements de valorisation des produits agricoles. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 49.908.080,20 DHS TTC (Quarante-neuf Millions neuf cent huit mille quatre-vingts Dirhams et vingt centimes Toutes Taxes Comprises).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt et un Mille Dirhams et zéro centimes (21.000,00DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les catalogues exigés à l'article 08 du règlement de

consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla au plus tard le 29/05/2025 à 16 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.  
**N° 2917/PA**  
Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts  
Office régional de Mise en valeur agricole du Tadla N°: ...../DDA/BAM  
Fquih Ben Salah, le...  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX N°26/2025/DGRID du 30/05/2025

La participation est réservée à la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise, Coopératives et Union des Coopératives et aux Auto - Entrepreneurs  
Le 30/05/2025 à 10 Heures, Il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°26/2025/DGRID du 30/05/2025, pour la fourniture d'outillage, d'articles de droguerie, de quincaillerie, d'électricité et de vidange.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le coût estimatif fixé par le maître d'ouvrage est de Cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-six dirhams toutes taxes comprises (183 786,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à Trois Mille Dirhams et Zéro Centime (3000,00 DH).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Les catalogues exigés à l'article 8 du règlement de consultation par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés soit au Bureau d'ordre de l'ORMVA du Tadla et ce au plus tard le 29/05/2025 à 16 Heures ou remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres. Les pièces que les concurrents doivent fournir sont celles stipulées à l'article 5 du règlement de l'appel d'offres.  
**N° 2918/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts  
Office régional de Mise en valeur agricole du Tadla N°: ...../DDA/BAM  
Fquih Ben Salah, le...  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL AU RABAIS OU À MAJORATION N°27/2025/DGRID du 30/05/2025

Le 30/05/2025 à 10 Heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla sise au siège de l'ORMVA du Tadla, Quartier Administratif à Fquih Ben Salah, à

l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national au rabais ou à la majoration N°27/2025/DGRID du 30/05/2025, pour les travaux d'entretien des ouvrages hydromécaniques des réseaux d'irrigation dans le périmètre du Tadla. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :  
- Montant minimum : 400.000,00 DH (Quatre Cent Mille Dirhams) Toutes Taxes Comprises ;  
- Montant maximum : 800.000,00 DH (Huit Cent Mille Dirhams) Toutes Taxes Comprises ;  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 DH (Quinze Mille Dirhams) ;  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il est prévu une visite des lieux en date du 23/05/2025, le rendez-vous est fixé à 10 heures au siège du Département de la Gestion des Réseaux d'Irrigation et de Drainage de l'ORMVA du Tadla à Fquih Ben Salah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de consultation.  
**N° 2919/PA**



**AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N° 26/2025**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, n°26/2025 ayant pour objet : *La réalisation des prestations événementielles dans le cadre de l'événement « Marocville capitale de la jeunesse du monde islamique pour 2025 » au profit du Département de la Jeunesse de la Culture et de la Communication - en lot unique - Publié aux journaux nationaux et au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)*

**AVIS DE MODIFICATION:**

**Au lieu de :**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **49.908.080,20 DHS TTC (Quarante-neuf Millions neuf cent huit mille quatre-vingts Dirhams et vingt centimes Toutes Taxes Comprises).**

**Lire :**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **28 754 385,80 DH TTC (Vingt-huit Millions sept cent cinquante-quatre Mille trois Cent Quatre-vingt-cinq dirhams et Quatre-vingts centimes Toutes Taxes Comprises).**

**Au lieu de :**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **700 000,00 DHS (Sept cent mille dirhams).**

**Lire :**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **500 000,00 DH (Cinq cent mille dirhams).**

**N° 2920/PA**

FIDUCIAIRE BOUGAFER  
CONSEILS CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18  
/06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 10/02/2025 à SETTAT de la société FANCYNOUS SARL Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 DHS situé QUARTIER DE LA GRANDE MOSQUE N 09 2EME ETAGE QUARTIER EL MELLAH SETTAT l'associé de ladite société a décidé :  
1- Dissolution anticipée de la société.  
2- Nomination de liquidateur : Mme LAMSAAF AMAL  
3- Fixation de lieu de liquidation : QUARTIER DE LA GRANDE MOSQUE N 09 2EME ETAGE QUARTIER EL MELLAH SETTAT  
4- Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de SETTAT sous le N° 61/25 Le 14/02/2025.

N° 2921/PA  
FIDUCIAIRE  
BOUGAFER CONSEILS  
CABINET FIDUCIAIRE  
TEL : 06 71 66 19 18 /  
06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 18/02/2025 à SETTAT de la société STE CONFISTRA NEGO SARL

AU, Société A Responsabilité limitée a associé unique au capital de 100 000,00 dhs dont le siège social est situé à HAY EL KHER RUE BOI-CHAIB REGUIG N 13 APPRT 09 2EME ETG SETTAT, l'associé unique de ladite société décide de :  
NOMINATION D'UN COGERANT ET LA SIGNATURE SOCIALE  
-Mr SADNI ABDELAZIZ titulaire de la CIN N° JC267659 et Mme JARWID LOUBNA titulaire de la CIN N° BE788414 sont nommes co-gérant de la société CONFISTRA NEGO SARL AU pour une durée illimitée à partir de la signature le dit PV  
-la signature vis-à-vis de la banque sera engagée par la signature de Mr SADNI ABDELAZIZ titulaire de la CIN N° JC 267659 par la signature de Mme JARWID LOUBNA titulaire de la CIN N° BE788414  
1- Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de 1er instant de SETTAT et immatriculée au registre de commerce sous le n° : 7407 le 23/04/2025 N° de dépôt 141/2025 .

N° 2922/PA  
ROYAUME DU MAROC  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des

Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de la Région de Casablanca Settât  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SIMPLIFIÉS SUR OFFRES DE PRIX N° 02/DPA / 2025  
Le 22/05/2025 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca sise 24 Rue Avesnes- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix relatif aux : TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'AGENCEMENT ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE CASABLANCA -LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante Cinq Mille Trois Cent Trente Dirhams Toutes Taxes Comprise (165 330,00 DH TTC).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois

Mille Dirhams (3000,00dhs)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du décret relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2923/PA  
EXPO NADOR MELILLA  
"SARL AU"  
CONSTITUTION

I- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 15/04/2025, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivants :

Dénomination : « EXPO NADOR MELILLA » SARL AU  
Objet : IMPORTATION ET EXPORTATION

Et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, de représentations se rattachant directement ou indirectement à

l'objet ci-dessus énoncé ou susceptible d'en favoriser le développement de la société.

Siège Social : QUARTIER AARID GROUPE 01 RUE TAOUMA N° 504 1ER ETAGE NADOR.

Durée : 99 ans.  
Capital Social : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit : AITSIALI KARIMA : 1 000 Parts  
Gérance et signature : GERANTE: AITSIALI KARIMA.

La société fonctionne avec la seule signature du gérant Madame AITSIALI KARIMA. Bénéfice : 5 % pour la réserve, le reste sera réparti entre les associés.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°10144, le 05/05/2025.

N° 2924/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Région Marrakech Safi  
Province Rhamna

Avis d'appel d'offre ouvert simplifié n° 05/2025/INDH

Le ...19/05/2025 à 10H00, il sera procédé dans les bureaux de la Province Rhamna (salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert n° 05/2025/INDH

Pour : N° 2925/PA

Appui à la mise en œuvre de l'INDH exercice 2025 en Communication, formation et renforcement de capacité au niveau de la Province de Rhamna.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de TROISI CENT QUARANTE SEPT MILLE SEPT CENT SOIXANTE DHS (347 760,00 Dhs).

Le cautionnement provisoire est de la somme de : SIX MILLE DHS (6000,00Dhs).

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 32 à 34 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation.

N° 2925/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BANI MELLAL KHOURIGA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIGA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX  
Au rabais ou à majoration  
(Séance publique)

Le 20/05/2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Beni Mellal-Khouriga à Khouriga, sis à avenue Bni Amir Khouriga, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts nationaux « Au rabais ou à majoration » n° 1

N° de l'appel d'offres	Objet	Heure d'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DH)	Certificat de qualification et de classification demandée	L'estimation du coût des prestations (en DH TTC)
81INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation au lycée qualifiant IBN YASSINE à Khouriga relevant de la direction provinciale de Khouriga, en lot unique	10H00	25 000,00 (vingt-cinq mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 380 600,00
82INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation du lycée IBN ROCHID à BOUJAAD relevant de la Direction Provinciale de Khouriga, en lot unique	10H15	15 000,00 (Quinze mille)	-	883 800,00
83INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation du lycée HASSAN II à OUID ZEM relevant de la Direction Provinciale de Khouriga, en lot unique.	10H30	30 000,00 (Trente mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 843 680,00
84INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation aux lycées collégiens MASSIRA et BOUABID CHARQI ET TARIK BEN ZYAD à Khouriga relevant de la direction provinciale de Khouriga, en lot unique	10H45	25 000,00 (vingt cinq mille)	Secteur : A Classe : 4 Qualifications : A2 ou A5	1 485 600,00
85INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation de terrains de sport au lycée MAGHRIBI KABIR à KHOURIGBA relevant de la Province de Khouriga, en lot unique	11H00	3500,00 (trois mille cinq cent)	-	192 000,00
86INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation de l'École NAHDA à Khouriga relevant de la Direction Provinciale de Khouriga, en lot unique.	11H15	15 000,00 (quinze mille)	-	834 000,00
87INV2025	Travaux de fourniture et pose de vidéo projecteur aux établissements pionniers relevant de la Direction Provinciale de Khouriga, en lot unique	11H30	10000,00 (dix mille)	-	723 600,00
88INV2025	Travaux d'entretien et de réhabilitation SS ROUACHED relevant de la direction provinciale de Khouriga	11h45	12 000,00 (douze mille)	-	716 232,00
89INV2025	Études technique et suivi des travaux de remplacement des salles de classe type préfabriqués par salles en dur à la direction provinciale de Khouriga	12H00	1000,00	D14 -D15-D16 OU D1 (ancien système)-	54 600,00

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 et 135 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2929/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة الجديدة  
دائرة الزمور  
جماعة الشوكة

2025/1 اعلان تصحيحي يتعلق بطلب عروض اثمان مفتوح رقم

يُهيئ رئيس المجلس الجماعي للشوكة الى علم العموم انه في يوم الثلاثاء 27 ماي 2025 سار الساعة الحادية عشرة والنصف صباحا، سيتم بقر جماعة الشوكة للكان بمركز التين الشوكة عملية فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض لأجل كراه المحل التجاري رقم 36 بمركز شوكة التابع للجماعة الترابية لشوكة وانه تمت الإشارة في بداية الإعلان عن طريق الخطأ الى كراه مراق السوق الأسبوعي التين الشوكة وان الأمر يتعلق بكراه ذلكان تابع للجماعة الترابية

N° 2926/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة الجديدة  
دائرة الزمور  
جماعة الشوكة

2025/2 اعلان تصحيحي يتعلق بطلب عروض اثمان مفتوح رقم

يُهيئ رئيس المجلس الجماعي للشوكة الى علم العموم انه في يوم الثلاثاء 27 ماي 2025 سار الساعة الحادية عشرة والنصف صباحا، سيتم بقر جماعة الشوكة للكان بمركز التين الشوكة عملية فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض لأجل كراه ذلكان تابع للجماعة الترابية عن طريق المزايدة العمومية رقم 46 و47 وانه تمت الإشارة في بداية الإعلان عن طريق الخطأ الى كراه مراق السوق الأسبوعي التين الشوكة وان الأمر يتعلق بكراه ذلكان تابع للجماعة الترابية

N° 2927/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION BANI MELLAL KHOURIGA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIGA  
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE  
(Séance publique)

Le 20/05/2025 à l'heure citée au tableau ci-dessous, en séance publique, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation de Beni Mellal-Khouriga à Khouriga, sis à avenue Bni Amir Khouriga, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale :

N° de CA	Objet	Heure d'ouverture des plis	Cautionnement Provisoire (en DH)	LE BUDGET PRÉVISIONNEL MAXIMUM, HORS TAXES (en DH HT)
CAH008	Études architecturales et suivi des travaux de remplacement des salles de classe type préfabriqués par salles en dur à la direction provinciale de Khouriga	12H15	-	2 330 000,00

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.  
Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret n°2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
-Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la direction provinciale Khouriga  
-Soit les déposer contre récépissé, au bureau d'ordre de la direction provinciale Khouriga;  
-Soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics;  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de consultation

N° 2928/PA

# Sport



## CAN U20 : Le Onze national appelé à rassurer face à la Tunisie

L'entraîneur de l'équipe nationale des moins de 20 ans, Mohamed Ouahbi, a programmé une séance d'entraînement dans la soirée du lundi 5 mai à la ville d'Ismaïlia, où est arrivée la sélection nationale à la mi-journée en provenance de la capitale égyptienne, Le Caire, lit-on sur le site officiel de la Fédération Royale marocaine de football, frmf.ma

Cette séance d'entraînement sert de

préparation pour le match face à la Tunisie, comptant pour la troisième journée de la phase de groupes (groupe B) de la Coupe d'Afrique des nations U20.

Les joueurs alignés face au Nigeria, ont effectué une séance de récupération et de soins à la salle de sport de l'hôtel. Le reste du groupe a, pour sa part, suivi une séance sur le terrain de "Mercure", axée sur les aspects physiques et techniques.

Le match Maroc - Tunisie se déroulera ce mercredi, sur la pelouse du stade du Canal de Suez, dans la ville d'Ismaïlia, à partir de 18h00, heure locale (16h00, heure marocaine).

L'équipe nationale U20 occupe la tête du classement du groupe B avec 4 points, ex-aequo avec le Nigeria. La Tunisie est troisième avec trois points, tandis que le Kenya ferme la marche avec 0 point.

### Ligue des champions

## Le PSG espère le retour d'Ousmane Dembélé pour faire mal à Arsenal

Sorti blessé lors de la victoire du Paris SG à Londres mardi dernier (1-0), Ousmane Dembélé a repris l'entraînement lundi et pourrait tenir sa place mercredi pour la demi-finale retour de Ligue des champions contre Arsenal (20h00).

En début de soirée, Ousmane Dembélé figurait sur les photos de joueurs à l'entraînement postées sur les réseaux sociaux par le PSG. Sollicité pour davantage de précisions, le club n'a pas donné suite.

Mais ce retour en séance collective est de très bon augure pour la participation d'Ousmane Dembélé au match de mercredi soir, à l'issue duquel le PSG espère se qualifier pour la finale de Ligue des champions.

Dembélé n'était pas du voyage à Strasbourg samedi en Ligue 1 (défaite 2-1) et fait l'objet de toute l'attention du staff médical parisien.

Mardi dernier, sa sortie à la 70e minute de la demi-finale aller avait été aussi soudaine qu'incomprise, alors que le PSG tentait de tenir le score après son but d'une reprise habile dès la 4e minute.

Sur le visage du Parisien, le mélange de grimaces et de demi-sourires n'annonçait pas de grosse blessure synonyme d'absence longue durée.

Le "doute" sur sa participation au retour, évoqué par l'entraîneur Luis Enrique, a rapidement été tempéré. "J'ai senti un truc mais ça va", avait lâché Dembélé lui-même en montant dans le bus à Londres. Un communiqué du club vendredi annonçait le diagnostic: "Entièrement musculaire des ischio-jambiers", et se voulait rassurant: "Sa situation évolue favorablement."

Contrairement aux années précédentes, lorsque le club à l'approche des échéances du printemps tremblait au moindre pépin physique d'un Neymar ou d'un Marco Verratti, la sérénité domine depuis le retour de Londres. Le club vise pourtant, mercredi, l'accession à la finale d'une compétition qui l'obsède depuis le rachat par le Qatar en 2011.

Le résultat obtenu à l'Emirates Stadium, excellent au regard de la défaite sèche concédée sur la même pelouse le 1er octobre en phase de ligue (2-0), et plus globalement une deuxième moitié de saison euphorique avec notamment l'élimination de Liverpool en huitièmes de finale, expliquent cette tranquillité.

Et pourtant, malgré les dires d'un Luis Enrique toujours soucieux de célébrer l'équipe plutôt qu'une individualité, le PSG dépend en partie du rendement de Dembélé, longtemps intenable en 2025.

L'ailier a inscrit 28 buts depuis son remplacement en numéro 9 par Luis Enrique, en décembre. Aucun attaquant n'a fait mieux en Europe sur la même période, d'autant qu'en comptant les passes décisives, Dembélé atteint cette saison les 45 gestes décisifs avec le PSG. A sa panoplie de dribbleur et passeur, Ousmane Dembélé a ajouté un instinct de buteur qui a surpassé toutes les attentes.

Et contre Arsenal à l'Emirates, au-delà de son but, il y a eu les efforts incessants au pressing ou les décrochages depuis la pointe pour construire le jeu.

Même remis, Ousmane Dembélé pourra-t-il être titulaire? La question est d'autant plus pres-



cants. Aucun joueur n'a excellé comme lui à ce poste de "faux neuf" prôné par Luis Enrique.

Gonçalo Ramos a davantage un profil d'avant-centre à l'ancienne, qui joue en une ou deux touches.

Bradley Barcola, remis sur le banc depuis l'arrivée de Khvicha Kvaratskhelia cet hiver et la montée en puissance de Désiré Doué, est surtout un bon ailier, comme il l'a montré à Strasbourg samedi avec

cune référence au poste de neuf. Doué ou Lee Kang-in enfin n'ont pas non plus convaincu dans ce registre.

Plus généralement, le PSG espère retrouver celui qui est devenu son leader cette saison après le départ de Kylian Mbappé. Ousmane Dembélé avait annoncé son intention de prendre de nouvelles responsabilités, et il a jusque-là joint le geste à la parole. Et encore mercredi?

### Botola Pro D1

La RSB affrontera, ce soir à partir de 20 heures au stade municipal de Berkane, le SCCM, en match avancé comptant pour la 29ème journée de la Botola Pro D1.

Une rencontre sans enjeu aucun pour les deux protagonistes, étant donné que le club berkani s'est déjà assuré le titre de champion du Maroc, tandis que son adversaire du jour est relégué en D2 depuis un bon bout de temps.

### Championnat D2

La Botola Pro D2 se poursuivra ce mercredi à partir de 16 heures pour le compte de la 27ème journée dont le programme se décline comme suit :

JSM-USMO  
KACM-CAYB  
OCK-CJBG  
MCO-RCOZ  
RAC-OD  
RBM-KAC  
WAF-SM

## Le 87<sup>ème</sup> congrès de l'AIPS à Rabat

Le 87e congrès de l'Association internationale de la presse sportive (AIPS) sera organisé, du 12 au 17 mai à Rabat, sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI.

Cet événement d'envergure mondiale, organisé par l'Association marocaine de la presse sportive (AMPS), en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), ainsi que plusieurs institutions nationales, marquera un moment fort dans l'histoire du journalisme sportif au Maroc et dans le monde, indique lundi un communiqué des organisateurs.

Plus de 350 journalistes représentant 110 pays des cinq continents sont attendus dans la capitale marocaine, transformée à cette occasion en capitale mondiale des médias sportifs. Ils participeront à des débats, panels et rencontres consacrés aux grands enjeux de la presse et du sport dans un monde en constante évolution, précise la même source.

La cérémonie d'ouverture, prévue mardi 13 mai, sera marquée par les AIPS Sport Media Awards, qui distingueront les meilleures productions journalistiques dans les catégories presse écrite, reportage, enquête, télévision, radio et photographie. Trois prix spéciaux seront également attribués aux jeunes journalistes sportifs.

Les travaux du congrès se poursuivront les 14, 15 et 16 mai, autour de plusieurs sessions de réflexion portant notamment sur les défis du journalisme sportif féminin, l'avenir de la création de contenu, et d'autres thématiques d'actualité, selon le communiqué, ajoutant que le programme inclura également des réunions du Comité exécutif de l'AIPS ainsi que des sections continentales.

Ce congrès confirme la position du Maroc comme un acteur central sur la scène internationale du sport et de la presse, et reflète l'engagement du Royaume en faveur du dialogue, de l'innovation et de l'excellence dans les médias sportifs, relève la même source.

Flèches contre tracteurs

## La bataille silencieuse dans l'Amazonie péruvienne

Lorsque des indigènes ont surgi avec leurs arcs et leurs machettes, Daniel Braun et d'autres mennonites de l'Amazonie péruvienne se sont enfuis à travers les rizières, abandonnant leurs granges en flammes.

A Masisea, une localité qu'on atteint après plusieurs heures de navigation sur le fleuve Ucayali, ou par des routes ravinées par la pluie, les mennonites ne font pas seulement face à la colère des indigènes.

Ils risquent aussi la prison, accusés de détruire la forêt dans le cadre de leur expansion agricole.

L'une des communautés indigènes les plus opposées à ce groupe ultra-religieux protestant est celle de Caimito, située sur les rives de la lagune Imiria.

Environ 780 shipibo-konibo y résident dans des conditions relativement précaires, vivant de la pêche et d'une agriculture à petite échelle.

Le soir venu, certains se rassemblent dans la seule épicerie équipée d'un accès à internet grâce à des panneaux solaires.

Leur territoire couvre près de 5.000 hectares dont un peu moins de 600 ont été "envahis" par les mennonites, explique à l'AFP le chef indigène Abner Ancon, 54 ans.

"Les mennonites construisent des

fermes sur le territoire communal (...). Ils déforestent toujours. Ce qu'ils font est un crime contre l'environnement", peste l'homme, chemise bleue ouverte sur un polo blanc.

Les mennonites, dont l'origine remonte à l'Europe du 16<sup>e</sup> siècle, ont établi cinq prospères colonies depuis leur arrivée dans l'Amazonie péruvienne il y a près de dix ans.

Venus de Bolivie, ceux qui se sont installés à Masisea, à la frontière avec le Brésil, élèvent du bétail et cultivent riz et soja sur 3.200 hectares.

Le "manque de terres" et la "gauche radicale" nous ont amenés à Masisea, résume David Klassen, 45 ans, l'un des dirigeants de la colonie, en nourrissant ses cochons dont il s'occupe avec ses cinq enfants de sept à 20 ans. Aujourd'hui, ils forment une enclave de 63 familles. Dans leurs coquettes maisons, ils n'ont pas internet et leur électricité provient de générateurs à essence.

Autosuffisants et opposés au métissage, ils utilisent des tracteurs dans les champs ou comme moyen de transport. Ils parlent un dialecte allemand et à peine espagnol. Les femmes portent des robes longues et les hommes des chemises à car-



reaux.

Depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, les mennonites ont fondé un peu plus de 200 colonies en Amérique latine, notamment en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Mexique, au Paraguay et maintenant au Pérou, selon une étude de l'universitaire belge Yann le Polain.

Dans plusieurs de ces pays, ils font face à des plaintes pour déforestation. En juillet, dix ans après leur installation à Masisea, la stabilité de leur colonie a été soudainement remise en question. Daniel Braun était assis avec quelques-uns des siens devant une grange quand un groupe de shipibo-konibo a surgi.

"Ils sont entrés avec des flèches, des ma-

chettes et tout ça. Ils nous ont fait très peur. Ils nous ont dit "partez!", raconte-t-il. Ils "ont mis le feu", assure encore l'homme de 39 ans aux mains épaisses.

L'incident n'a pas fait de victimes.

Aujourd'hui encore, les vestiges d'un hangar et d'une grange émergent des rizières nouvellement plantées.

Le chef shipibo Abner Ancon assure que la "garde indigène" a fait fuir "sans violence" les mennonites.

En 2024, le parquet a inculpé 44 chefs de famille de cette communauté mennonite pour la destruction de 894 hectares de forêt primaire et demandé entre huit et dix ans de prison pour chacun.

Leur avocat, Carlos Sifuentes, assure

que les terres achetées en arrivant étaient "déjà déforestées" et qu'elles se trouvent en dehors du territoire des shipibo-konibo, ce que ces derniers contestent.

Les mennonites ont "embauché" des tiers pour "débroussailler" des zones de forêt, afin de pouvoir ensuite y entrer "avec leurs tracteurs pour tout aplanir", affirme leur avocate Linda Vigo.

Le programme indépendant Monitoreo de la Amazonia andina (MAAP) estime à 8.660 hectares la surface de forêts déboisée par les mennonites au Pérou depuis 2017.

A peine une infime partie des trois millions d'hectares de forêts perdus au cours des trois dernières décennies dans le pays, principalement en raison des incendies, de la déforestation et de l'exploitation minière illégale, selon les autorités.

"Nous aimons la campagne" et "nous ne voulons pas tout détruire", affirme David Klassen au milieu des rizières verdoyantes de la colonie.

Le modèle de production agricole des mennonites n'est pas "complètement conforme aux attentes écologistes", mais les terres qu'ils ont achetées "étaient déjà dévastées", assure Pedro Favaron, de l'Université catholique pontificale du Pérou.

### Recettes

#### Tajine aux coings

##### Ingrédients :

##### Pour la viande :

- 300g de gigot de veau
- 1 oignon
- 1 filet d'huile d'olive
- 1/2 cc de poivre
- 1 cc de gingembre moulu
- 1/2 cc de curcuma
- 1/2 cc de cannelle
- 1 cc de sel
- 1 pincée de de safran
- 5 coings
- Pour la sauce aux oignons :
- 3 petits oignons
- 1 grosse poignée de raisins secs
- 1 cs de miel
- 1 filet d'huile d'olive
- 1/2 cc de poivre
- 1 cc de gingembre moulu
- 1/2 cc de curcuma
- 1/2 cc de cannelle
- 1 cc de sel
- 1 cs de miel
- 1 poignée d'amandes émondées

##### Préparation :

Commencez par préparer la sauce. Épluchez l'oignon et coupez-le en morceaux. Dans un tajine, versez l'huile, la viande, le poivre, le gingembre, le curcuma, la cannelle, le safran et le sel et mélangez. Faites dorer la viande de tous les côtés. Lorsque la viande est dorée, retirez-la et ajoutez l'oignon haché. Ajoutez 1/4 de verre d'eau et mélangez pour décrocher les sucs de cuisson. Ajoutez ensuite la viande par dessus, couvrez et laissez cuire pendant 45 minutes. Pendant ce temps-là, épluchez les coings, coupez-les en quatre et retirez les pépins. Sachez qu'il y a deux écoles, ceux qui laissent les coings avec la peau et ceux qui l'enlèvent... Moi, je préfère sans. Une fois que vous obtenez un rendu comme ci-dessus, vous pouvez les faire cuire 10-15 minutes dans de l'eau bouillante jusqu'à ce qu'ils devien-



nent tendres.

Puis disposez les coings sur la viande, dans le tajine.

Et avec une cuillère, récupérez l'excédent de sauce sur les côtés et arrosez avec les coings.

Vous pouvez servir votre tajine aux coings comme ça mais aujourd'hui, j'aimerais y ajouter encore plus de gourmandises.

Coupez les oignons en lamelles puis faites-les revenir dans une casserole avec un filet d'huile d'olive.

Ajoutez-y le curcuma, le gingembre, la cannelle, le poivre, le sel et mélangez.

Ajoutez ensuite 1/2 verre d'eau et laissez mijoter 10 minutes à feu doux.

Ajoutez ensuite 1 grosse poignée de raisins secs et laissez confire 10 minutes supplémentaires.

Dressez le confit d'oignons sur votre tajines aux coings puis ajoutez le miel en filet par dessus.

Faites dorer les amandes soit au four, soit dans un airfryer puis décorez avec !

Votre tajine aux coings est prêt.

Servez aussitôt avec du pain.

Bon appétit !

## Atterrissage d'urgence et 36 heures bloqués dans un marais entourés de caïmans

Cinq personnes sont restées bloquées pendant 36 heures dans un marais infesté de caïmans dans l'Amazonie bolivienne, après l'atterrissage d'urgence de leur avion, avant d'être secourues vendredi, ont annoncé les autorités.

Tous les passagers à bord - trois femmes, un enfant et le pilote - s'en sont sortis indemnes, retrouvés par les secours dans l'avion retourné sur les ailes.

L'appareil avait décollé mercredi de la localité de Baires, en direction de la ville de Trinidad, toutes deux situées dans le département du Beni, et distantes de 180 kilomètres. Depuis lors, ils étaient portés disparus.

Nous étions "entourés de caïmans qui s'approchaient de nous", a déclaré à la presse Andrés Ve-

larde, pilote de 29 ans, depuis son lit d'hôpital.

Ils ont également vu s'approcher, curieux, un anaconda de plusieurs mètres de long.

Le pilote a expliqué que lorsque l'avion a commencé à perdre de l'altitude, il a cherché une plaine pour effectuer un atterrissage d'urgence et n'a trouvé comme seul endroit qu'un marais près d'une lagune.

"Nous avons passé presque 36 heures sans pouvoir dormir", a ajouté M. Velarde, se nourrissant de farine de manioc qu'un des passagers avait apporté.

"Nous ne pouvions pas boire de l'eau, ni bouger à cause des caïmans", a-t-il expliqué.

Dans le département du Beni, en plein cœur de l'Amazonie, les déplacements se font essentiellement en avion en raison du mauvais état des routes.

